

SIC FR 2100262

**Document d'objectifs**  
**du site Natura 2000 n° 17**  
**« PELOUSES DE LA BARBARIE**  
**A SAVIGNY-SUR-ARDRES »**  
**(Marne)**



Vallon du Fond de Branscourt

CPNCA

**TOME I : DOCUMENT PRINCIPAL**

**Juillet**  
**2007**

SIC FR 2100262

**Document d'objectifs**  
**du site Natura 2000 n°17**  
**« PELOUSES DE LA BARBARIE**  
**A SAVIGNY-SUR-ARDRES »**  
**(Marne)**

**TOME I : DOCUMENT PRINCIPAL**

**Réalisation :**

**Nicolas GALAND**, Chargé d'études Marne/Ardennes au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

**Pierre DETCHEVERRY**, Chargé de missions Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

**Sous la direction de :**

**Eric BELNOT**, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

**Financé par :**

**DIREN Champagne-Ardenne**

**Juillet**  
**2007**

## SOMMAIRE

<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>TABLE DES ANNEXES (TOME II).....</b>	<b>6</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>8</b>
I - La Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore » .....	8
II - Le Document d'Objectif : le DOCOB .....	8
III - Les acteurs de la mise en application de la Directive et de la réalisation du DOCOB .....	9
1 - L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive .....	9
2 - L'opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB .....	9
3 - Le comité de pilotage chargé du suivi du DOCOB.....	10
<b>A - INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>12</b>
I - Localisation .....	12
II - Description sommaire .....	12
III - Statut actuel et limites du site .....	12
IV - Historique de la conservation du site .....	12
V - Aspect foncier et maîtrise d'usage.....	13
VI - Autres zones environnementales à proximité.....	13
VII - Cadre physique.....	14
1 - Climat .....	14
2 - Géologie, Géomorphologie, Pédologie .....	15
3 - Hydrologie.....	17
<b>B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE.....</b>	<b>19</b>
I - Etat initial.....	19
1 - Inventaires écologiques .....	19
2 - Inventaires socio-économiques .....	30
II - Analyse écologique.....	33
1 - Exigences des habitats et des espèces .....	33
2 - Dynamique et évolution actuelle.....	34
3 - Facteurs pouvant avoir une influence sur la conservation.....	35
4 - Etat de conservation des habitats.....	37
5 - Vulnérabilité des habitats .....	39
6 - Hiérarchisation des enjeux de conservation .....	40
7 - Synthèse de la phase d'analyse .....	41
<b>C - OBJECTIFS DE CONSERVATION.....</b>	<b>43</b>
I - Objectifs à long terme .....	43
1 - Maintenir et favoriser les habitats de la Directive « Habitats » .....	43

2 - Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités.....	44
3 - Sensibiliser les acteurs du site dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne.....	44
II - Stratégies de gestion .....	44
III - Objectifs opérationnels.....	45
1 - Restaurer et entretenir les milieux de pelouses .....	45
2 - Restaurer et entretenir les milieux humides .....	46
3 - Préserver les boisements patrimoniaux .....	47
4 - Favoriser les zones en herbe pour limiter les intrants agricoles.....	47
5 - Améliorer les connaissances sur les milieux, la faune et la flore.....	48
6 - Evaluer l'impact de gestion.....	48
7 - Informer la population et les acteurs locaux sur la préservation du site .....	48
8 - Ajuster le périmètre Natura 2000 .....	49
9 - Suivi administratif et mission d'assistance de la structure animatrice .....	49
<b>D - PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>51</b>
I - Les opérations de gestion .....	51
II - Suivis et inventaires .....	58
III - Fréquentation, sensibilisation et animation .....	60
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>64</b>

---

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Figure 1 : Diagramme ombrothermique .....	14
Figure 2 : Coupe géomorphologique .....	16
Figure 3 : Exemple simplifié de l'évolution d'une pelouse sèche en l'absence de gestion.....	34
Tableau n°1 : Liste des périmètres particuliers à proximité du site Natura 2000.....	14
Tableau n°2 : Surface par grand type de milieux .....	26
Tableau n°3 : Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats naturels .....	27
Tableau n°4 : Liste des espèces végétales patrimoniales.....	28
Tableau n°5 : Synthèse de la valeur patrimoniale des espèces .....	29
Tableau n°6 : Définition de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire .....	37
Tableau n°7 : Degré de vulnérabilité des habitats .....	39
Tableau n°8 : Hiérarchisation des enjeux de conservation par habitat .....	40
Tableau n°9 : Stratégies d'intervention par objectif à long terme .....	44
Tableau n°10 : Synthèse des opérations proposées .....	52
Tableau n°11 : Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des opérations .....	63

---

## TABLE DES ANNEXES (TOME II)

---

### **A – Informations générales**

Annexe 1 : Carte de localisation

Annexe 2 : Fiche Natura 2000

Annexe 3 : Fiche ZNIEFF « Vallon du fond de la Gorge et plateau de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres »

Annexe 4 : Plan du parcellaire des pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres

Annexe 5 : Liste des propriétaires privés

Annexe 6 : Carte géologique

Annexe 7 : Réseau hydrographique

### **B – Diagnostic écologique**

Annexe 8 : Carte des unités écologiques

Annexe 9 : Liste des espèces végétales

Annexe 10 : Liste des espèces animales

Annexe 11 : Evolution des milieux naturels

Annexe 12 : Fiches habitats

### **C – Administratif**

Annexe 13 : Carte des opérations de gestion

Annexe 14 : Cahier des charges des contrats Natura 2000

Annexe 15 : Projet de nouveau zonage Natura 2000

Annexe 16 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

Annexe 17 : Compte rendu de la première réunion du Comité de Pilotage Local

# **PREAMBULE**

---

## PREAMBULE

---

### **I - LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »**

La Directive n°92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 fixe la liste des habitats et des espèces sauvages animales et végétales nécessitant une protection stricte ou la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Ces Z.S.C. forment avec les Zones de Protection Spéciale (ZPS) un réseau cohérent de sites protégés appelé réseau Natura 2000.

Cette Directive européenne a été transcrite en droit français dans le code de l'environnement (articles L414-1 à L414-4).

Le site « des pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres » a été reconnu comme Site d'Importance Communautaire par l'Union Européenne.

Les pelouses sèches calcaires des *Festuco-Brometalia*, les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* de l'*Alno-Padion*, la tourbière basse alcaline du *Caricion davalianae* sont des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui définit les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ».

La présence de ces 3 habitats a déterminé le degré d'importance du site et donc son inscription au réseau Natura 2000.

### **II - LE DOCUMENT D'OBJECTIF : LE DOCOB**

En France, pour chaque Z.S.C., un document définissant les orientations de gestion doit être réalisé en collaboration avec les différents acteurs utilisateurs du site. Ces documents sont les documents d'objectifs (ou DOCOB).

Le présent document est la transposition des mesures à réaliser pour respecter la Directive « Habitats-Faune-Flore » et notamment assurer le bon état de conservation des habitats et des espèces.

Etabli sous la responsabilité de l'Etat, le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs de la Directive :

- identification des habitats et des espèces ayant servi à la désignation du site,
- identification des exigences écologiques pour lesquelles le site a été désigné ainsi que les aspects économiques, sociaux et culturels au niveau local,
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces,
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluation des dépenses engendrées pour le respect de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans la Z.S.C. et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

Il est défini pour 6 ans et peut être reconduit en l'état ou après modifications, toujours sous contrôle et après validation du comité de pilotage local.



### **III - LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DU DOCOB**

#### **1 - L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive**

L'Etat français est responsable de l'application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » par l'intermédiaire des préfets départementaux, en l'occurrence, pour le site Natura 2000 n°17 « des pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres », du Préfet de la Marne. Celui-ci préside actuellement le comité de pilotage local pour le suivi de l'élaboration du DOCOB et est chargé de la bonne marche de la concertation et soutient l'opérateur local dans ses démarches.

Cependant, la loi DTR n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux stipule que pour les sites Natura 2000, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent désigner parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 et la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du DOCOB et du suivi de sa mise en oeuvre. A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en oeuvre sont assurées par le préfet.

Cette élection devra être envisagée lors du prochain comité de pilotage.

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est le financeur du DOCOB et est un des interlocuteurs privilégiés de l'opérateur local.

#### **2 - L'opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB**

L'opérateur local a été retenu suite à un appel d'offre.

L'opérateur local est responsable de l'élaboration du DOCOB sous tutelle du comité de pilotage local. Il est tenu de rédiger le DOCOB en réalisant lui-même ou en faisant réaliser les études techniques et scientifiques par des experts extérieurs, en fonction de ses propres compétences.

Il est également chargé de l'animation du DOCOB, en partenariat avec les services de l'Etat, en préparant et animant les comités de pilotage locaux. Il doit également rencontrer l'ensemble des acteurs et des usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Il est non seulement chargé de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les surcoûts engendrés par les mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifique et administratif et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

L'opérateur local désigne, au sein de la structure, un chargé de mission coordinateur, responsable du suivi de l'élaboration du DOCOB. Cette personne, qui n'a pas vocation à représenter les intérêts de sa structure, est chargée de la synthèse des données. Elle doit être en contact avec tous les acteurs et faire des propositions au comité de pilotage local.

Pour le site Natura 2000 n°17 « des pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres », l'opérateur local désigné par le comité de pilotage local, chargé de l'élaboration du document d'objectifs est le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988, qui a pour but de protéger et de gérer les milieux et les espèces menacées, notamment grâce à la maîtrise foncière des sites (acquisition, location ou convention) et qui, aujourd'hui, gère dans un cadre partenarial environ 1600 hectares répartis sur 110 sites.

Sur les sites ainsi maîtrisés, des plans de gestion et des mesures de gestion sont mis en œuvre afin de conserver l'intérêt écologique et patrimonial des habitats et des espèces. Sur les sites qui le permettent, des actions pédagogiques et des animations sont mises en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces naturels remarquables et des espèces menacées.

### **3 - Le comité de pilotage chargé du suivi du DOCOB**

Le comité de pilotage local de ce site a été institué par arrêté préfectoral du 15 décembre 2004. Il s'est réuni pour la première fois le 3 novembre 2005.

Il est présidé par le Sous-Préfet de Reims. Cependant, la nouvelle loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux prévoit notamment de confier à un élu choisi par ce collège la présidence du comité de pilotage local et la mise en œuvre du DOCOB. Lors des prochaines réunions, cette possibilité sera offerte aux collectivités territoriales concernées par le site.

Cette assemblée rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il comprend les représentants des propriétaires et des exploitants, les élus locaux, les administrations, les associations de protection de l'environnement, les usagers du site, un expert membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

Le rôle du comité de pilotage local est le suivi de l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB tous les 6 ans.

L'ensemble des partenaires institutionnels représentés au sein du Comité de Pilotage Local ont été désignés en fonction des particularités des sites.

*Annexe 16 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local*

*Annexe 17 : Compte rendu de la première réunion du Comité de Pilotage Local*

# **A - INFORMATIONS GENERALES**

---

## **A - INFORMATIONS GENERALES**

---

### **I - LOCALISATION**

Le site Natura 2000 n°17 "des pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres" est localisé dans le département de la Marne, à quinze kilomètres environ à l'ouest de l'agglomération de Reims.

*Annexe 1 : carte de localisation*

### **II - DESCRIPTION SOMMAIRE**

Le site Natura 2000 « des pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres » s'inscrit dans le vallon du ruisseau de la Vallée. Celui-ci se compose de deux vallons successifs, le Fond de Branscourt en amont et le Fond de la Gorge. Les versants sont occupés par un ensemble de pelouses sèches sur marnes ou calcaire, de prés-bois et pinèdes et de micro-tourbières de pente à Choin noirâtre. Le fond du vallon est quant-à lui occupé par des boisements alluviaux, un étang et quelques cultures.

### **III - STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE**

Les pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres ont été proposées au réseau Natura 2000 en 1999.

*Annexe 2 : fiche Natura 2000*

Cette désignation de 69 ha au titre de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » fait suite à l'inscription de 188 hectares à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique en 1984, qui mettait en avant la richesse et l'importance régionale de ce site.

Le site se situe sur la seule commune de Savigny-sur-Ardres.

*Annexe 3 : fiche ZNIEFF n° 210009863 « Vallon du fond de la Gorge et plateau de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres »*

### **IV - HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE**

XX<sup>e</sup> siècle : abandon progressif des coteaux, conversion des coteaux les moins pentus en cultures.

? : Création d'un circuit de moto-cross sur une parcelle du site

1988 : Inscription de 188 ha du vallon de la Gorge et des coteaux de la Barbarie en ZNIEFF de type I (n° 210009863).

1989 : Découverte d'une nouvelle espèce de joncs pour la région Champagne-Ardenne (*Juncus sphaerocarpus*) par C. Worms et J. Lambinon.

1994 : La Société de Sciences Naturelles de Reims organise une sortie avec les Naturalistes Parisiens le 15 mai. Cette sortie a fait l'objet d'un article dans le bulletin de la SSNR

Avril 1999 : Le site est officiellement proposé comme Site d'Importance Communautaire par l'Etat.

2005-2006 : Début de la réalisation du document d'objectifs par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

## **V - ASPECT FONCIER ET MAITRISE D'USAGE**

Sur le périmètre Natura 2000 «Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres», le seul type de propriété représenté est la propriété privée. Le parcellaire sur ce site est très morcelé avec près de 159 parcelles sur seulement 69 hectares.

De la même façon, de nombreuses parcelles sont en indivision ou font l'objet d'un usufruit, plaçant le nombre de propriétaires à 158.

Les superficies des parcelles sont extrêmement variables, la plus petite ne faisant que 0,75 are alors que la plus grande atteint presque 8 hectares. mais sur les 159 parcelles, seulement 9 font plus de 1 hectare, représentant un peu moins de la moitié du site (48%) et appartiennent à 10 propriétaires.

*Annexe 4 : plan du parcellaire des pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres*

*Annexe 5 : liste des propriétaires des parcelles*

## **VI - AUTRES ZONES ENVIRONNEMENTALES A PROXIMITE**

Le site Natura 2000 s'intègre dans un réseau de sites naturels remarquables désignés en ZNIEFF et Natura 2000. Ces zones naturelles patrimoniales sont principalement situées en fond de vallée de la Vesles pour les zones humides et sur le versant nord (exposé sud) de la vallée pour les pelouses sèches.

Bien que les corridors écologiques soient presque absents autour du site Natura 2000 totalement entouré de parcelles agricoles, il est important que des sites naturels similaires soient situés à proximité.

*Tableau n°1 : Liste des périmètres particuliers à proximité du site Natura 2000*

Type de périmètre	Code	Intitulé
ZNIEFF type I	210009865	Pelouse de la Husse à Prouilly
	210014782	Le bois de la Fosse à Sacy
	210009861	Pelouses du Fort Saint-Thierry et de Chenay
	210009367	Pelouse du relais PTT à Vrigny
	210009862	Bois des hauts balais et marais du Clos au nord de Courcelles Sapicourt
	210009863	Vallon du fond de la Gorge et plateau de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres
ZNIEFF type II	210000729	Les Grands Marais et les Ronds Trous à Prouilly et Trigny
Natura 2000	FR2100274	Pelouses et marais du Tertiaire au nord de Reims

*Note :* Certains périmètres ci-dessus se superposent

## **VII - CADRE PHYSIQUE**

### **1 - Climat**

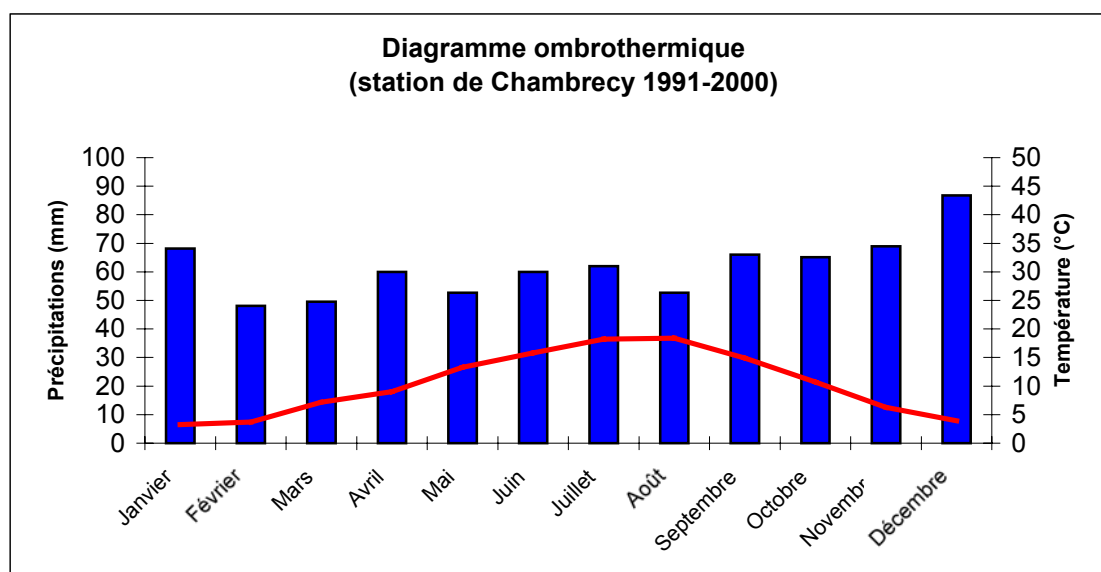
Le climat marnais est situé à l'interface entre les influences océaniques et continentales et peut être qualifié de semi-atlantique.

Malgré une pluviométrie un peu plus importante dans certaines régions naturelles (Argonne à l'est, Brie à l'ouest), la Marne est un département au climat plutôt homogène.

L'ensoleillement y est médiocre (1600 à 1800 heures annuelles). La pluviométrie est répartie régulièrement au cours de l'année (740 mm/an sur la station de Chambrecy).

La température moyenne annuelle dans ce secteur est estimée au environ de 10°C (10,0°C à Reims, 10,3°C à Chambrecy).

*Figure 1 : Diagramme ombrothermique*



## **2 - Géologie, Géomorphologie, Pédologie**

### **a - Géologie**

L'histoire géologique de la vallée de l'Ardre s'étend de la fin du Crétacé (-65 millions d'années) jusqu'à l'Oligocène (-23,5 millions d'années) et résulte d'une série de transgression et de régression marine à l'origine des formations présentes.

La formation du fond de vallon relève de l'Yprésien inférieur (Sparnacien). Elle est formée d'argiles et de marnes issues de sédimentation lacustre ou palustre suite à la régression marine survenue à la fin du Paléocène (-53 millions d'années).

A la suite de cet épisode continental, s'installe rapidement une période marine au cours de laquelle de grandes épaisseurs de sables vont s'accumuler. Cette formation, marine dès sa base jusqu'à sa partie moyenne, voit apparaître des influences littorales puis fluviales qui reflètent la régression du domaine marin à l'Yprésien supérieur (Cuisien). Avec ce nouvel épisode continental, la partie supérieure du Cuisien présente une alternance de niveaux argilo-sableuses (Argiles de Laon), qui déterminent l'existence de nombreuses sources.

Le Lutétien marin ou inférieur (-46 millions d'années) s'installe ensuite par une nouvelle transgression violente qui recoupe et remanie parfois les sables Cuisiens. Ces formations calcaires constituent l'unité géomorphologique la plus importante et forment la surface structurale des plateaux ainsi que le rebord de la cuesta.

Une nouvelle régression marine voit l'apparition d'un nouvel épisode continental au Lutétien supérieur (-40 millions d'années) qui vient couronner les plateaux d'une alternance de marnes, de calcaires et d'argiles.

### **Annexe 6 : carte géologique**

### **b - Géomorphologie (Laurain, Thevenin, 1994)**

Le sommet du plateau forme une coupure nette horizontale, en dessous de laquelle se développe le versant jusqu'à la rivière.

Cette ligne horizontale correspond à la bordure du plateau armé par la dalle des calcaires lutétiens. Le rebord de cette dalle forme la partie sommitale la plus pentue du versant. Les formations végétales en place relèvent généralement d'une mosaïque de pelouses sèches, fruticées, taillis. Dans les parties les mieux exposées, ces calcaires sont utilisés pour la viticulture.

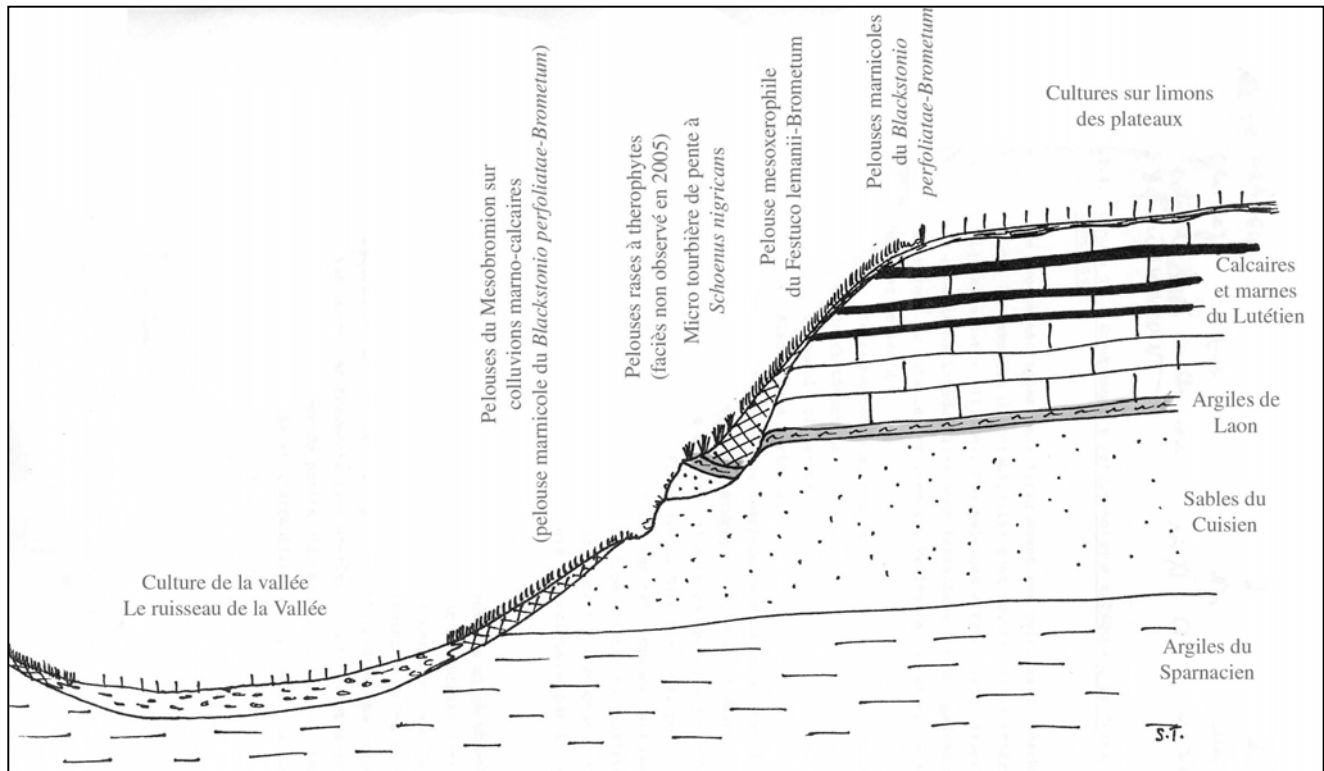
Plus en contrebas, sur les sables de l'Yprésien supérieur, la pente s'adoucit, et l'occupation du sol est réalisée par des cultures sur un parcellaire de dimension moyenne, encore coupé de quelques haies et talus.

Enfin la partie basse du versant jusqu'à la rivière retrouve souvent une pente un peu plus accentuée liée à l'érosion récente. C'est le plus souvent une zone de prairies de fauche et de pâtures, localement cultivée (betteraves, maïs, colza). La présence de secteurs boisés est non négligeable. L'examen attentif montre que les têtes de vallons se terminent souvent par des zones marécageuses ou des bois humides situés à altitude constante sur la ligne de sources correspondant au système aquifère « cuisien/sparnacien ».

Au dessus du plateau, domaine de la grande culture céréalière, un arrière pays de collines plus ou moins boisées correspond au Tardenois. Ces reliefs sont taillés dans le Lutétien continental et les différents niveaux du Bartonien.

Enfin le sommet aplati et boisé de certaines de ces buttes correspond aux affleurements les plus septentrionaux des « argiles à meulière ».

*Figure 2 : Coupe géomorphologique  
(d'après Thévenin S., 1986)*





### **3 - Hydrologie**

Le réseau hydrologique du site Natura 2000 est assez simple.

A l'interface entre les couches géologiques de l'Yprésien supérieur (Cuisien) et les calcaires du Lutétien inférieur, une couche d'argiles (Argiles de Laon) s'est formée. Ces argiles sont à l'origine de nombreuses sources qui s'écoulent vers le fond du vallon où elle sont collectées par le « ruisseau de la Vallée ». Ce dernier poursuit sa route avant de se jeter dans l'Ardre plus en aval.

Environ au centre du site Natura 2000, le ruisseau est capté dans un étang de pêche, avant de retrouver son lit à l'exutoire du plan d'eau.

On trouve également quelques petites mares artificielles chargées de récupérer les eaux de certaines sources.

#### Annexe 7 : réseau hydrographique



Suintement de source



Ruissellement



Mare récoltant l'eau de source

Photos 2, 3 et 4 : Exemples de sources

## **B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE**

---

## **B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE**

---

### **I - ETAT INITIAL**

#### **1 - Inventaires écologiques**

##### *a - Unités écologiques*

*Annexe 8 : carte des unités écologiques*

*Annexe 12 : fiches descriptives des habitats*

✓ habitats anthropiques

#### **Les chemins, sentiers, pistes de moto-cross et quads**

Code Corine 86

Correspondance phytosociologique : /

*Superficie* : 1,55 ha

*Description* : plusieurs morceaux de chemins sont englobés dans le périmètre du site Natura 2000. Ceux-ci sont bordés par le Pâturin annuel (*Poa annua*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioïca*), l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), le Gratteron (*Galium aparine*) et ne possèdent pas d'intérêt au titre de la directive.

Un terrain de moto-cross est inclus dans le périmètre du site. Plusieurs pistes sans aucune végétation existent et ne présentent donc pas d'intérêt particulier en l'état actuel.

Sur les bords de l'étang, la végétation est une herbe rase régulièrement entretenue mais il se développerait vraisemblablement une mégaphorbiaie en l'absence de fauche.

*Valeur patrimoniale* : les possibilités de reconversion de certains secteurs en habitat de la directive « Habitats-Faune-Flore » leur confèrent une valeur patrimoniale restant faible toutefois.

#### **Les habitations, jardins**

Code Corine 86

Correspondance phytosociologique : /

*Superficie* : 0,64 ha

*Description* : une habitation ainsi que son jardin sont inclus au centre du site Natura 2000. La végétation du jardin ne présente aucun intérêt patrimonial pour le site.

*Valeur patrimoniale* : nulle (0)

#### **Les cultures, vignes**

Code Corine 82

Correspondance phytosociologique : /

*Superficie* : 11,77 ha

*Description* : les limites du site Natura 2000 englobent plusieurs parcelles agricoles, cultivées en céréales, betteraves...

Quelques morceaux de vignes ont également été englobés dans le périmètre du site.

Valeur patrimoniale : nulle

### **Les plantations**

Code Corine 83

Correspondance phytosociologique : /

Superficie : 0,82 ha

Description : un secteur situé dans le fond du vallon a été planté en résineux. Le caractère privé de la plantation n'a pas permis d'en déterminer le cultivar. Toutefois, ce type de formation ne présente aucun intérêt patrimonial pour le site.

Valeur patrimoniale : nulle

✓ Habitats hygrophiles

### **Eaux libres eutrophes**

Code Corine 22.13

Correspondance phytosociologique : /

Superficie : 0,77 ha

Description : au centre du site Natura 2000 se trouve un étang aux eaux assez eutrophes. Aucune végétation aquatique n'y a été observée. Ses pourtours sont occupés par des groupements à hautes herbes de type roselière (*Phragmites australis*, *Typha latifolia*) ou magnocariçaie (*Carex riparia*, *Carex paniculata*).

De la même façon pour la mare située à l'exutoire du ruisseau, aucune végétation aquatique n'a été observée du fait du caractère eutrophe et de l'envasement de la mare.

Valeur patrimoniale :

Cet étang et la mare ne présentent pas d'intérêt au titre de la directive « Habitats » mais en tant que zone humide, ils possèdent un intérêt pour l'avifaune et pour la reproduction des batraciens (Crapaud commun observé près de l'étang). Ils possèdent donc une valeur patrimoniale, restant faible toutefois.

### **Végétation des eaux stagnantes du Magnopotamion ou Hydrocharition**

Code Corine 22.13x22.42

Code Natura 2000 : 3150

Correspondance phytosociologique : alliance du *Potamion pectinati*  
association du *Myriophylletum spicati*

Superficie : 0,004 ha

Description : cette végétation s'installe dans les lacs, étangs, mares aux eaux stagnantes et eutrophes. Elle a été observée dans la mare proche de l'étang situé au fond de la vallée et dans celle située à l'est du site. La seule espèce observée est le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*).

Valeur patrimoniale :

Il s'agit d'un habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » mais non inscrit sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne, et dont la valeur patrimoniale peut être considérée comme moyenne.

## La tourbière basse alcaline

Code Corine 54.2

Code Natura 2000 : 7230

Correspondance phytosociologique : alliance du *Caricion davallianae*  
association du *Schoenetum nigricantis* et *Selino carvifoliae-Juncetum subnodulosi*

*Superficie* : 0,3 ha

*Description* : il s'agit d'un habitat marginal sur le site, observé le long d'un suintement provenant d'une source, bordé par des pelouses sèches. Sa végétation constitue un cortège appauvri par rapport à l'optimum existant dans les systèmes de tourbière alcaline de grande superficie. Mais cette formation présente tout de même une végétation intéressante formée par des touradons de Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) et de Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

Une jonçaie à Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*) et à Laïche paniculée (*Carex paniculata*), une forme appauvrie du *Caricion davallianae*, est également présente en contrebas de la tête de l'étang.

*Valeur patrimoniale* :

La tourbière basse alcaline est un habitat très rare en Champagne-Ardenne, inscrit à l'annexe I de la directive "Habitats-Faune-Flore" et qui possède donc une forte valeur patrimoniale

## La roselière

Code Corine 53.1

Correspondance phytosociologique : alliance du *Phragmition australis*  
association du *Phragmitetum australis*

*Superficie* : 0,06 ha

*Description* : il s'agit d'une formation dominée par le Roseau commun (*Phragmites australis*) ou la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*), qui occupe des surfaces restreintes sur le site, sur les bords du ruisseau ou les pourtours de l'étang.

*Valeur patrimoniale* :

Cet habitat n'est pas inscrit à l'annexe I de la directive "Habitats-Faune-Flore", ni sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne. Toutefois, il s'agit d'un habitat humide peu présent sur le site ce qui lui confère une faible valeur patrimoniale.



Roselière

## La magnocariçaie à Laïche paniculée

Code Corine 53.21

Correspondance phytosociologique : alliance du *Magnocaricion elatae*

*Superficie* : habitat ponctuel de surface indéterminable

*Description* : sur les bords de l'étang et du ruisseau se trouve une magnocariçaie formée par des touradons de Laïche paniculée (*Carex paniculata*) accompagnée par la Laïche des rives (*Carex riparia*), la Grande prêle (*Equisetum telmateia*), quelques nitrophiles des mégaphorbiaies comme l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*).

*Valeur patrimoniale :*

Cet habitat n'est pas inscrit à l'annexe I de la directive "Habitats-Faune-Flore", mais il est considéré comme très rare et menacé sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne. Cet habitat possède donc une valeur patrimoniale moyenne.

- ✓ Les formations herbacées

**Les pelouses sèches du *Mesobromion***

Code Corine Biotopes : 34.322

**Code Natura 2000 : 6210**

**Habitat prioritaire**

Correspondance phytosociologique : sous alliance du *Teucrio-Mesobromenion* association du *Festuco lemanii-Brometum* et alliance du *Tetragonolobo-Mesobromenion* association du *Blackstonio perfoliatae-Brometum erecti*

Surface : 3,66 ha

*Description :* la pelouse du *Festuco lemanii-Brometum* présente une physionomie plus ou moins continue, dont le recouvrement est supérieur à 90%, localisée sur les pentes calcaires. Elle est dominée par le Brome dressé (*Bromus erectus*), la Fétuque de Leman (*Festuca lemanii*), accompagnés de laïches (*Carex flacca*, *Carex caryophyllea*) et de plantes basses des pelouses comme la Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*), la Petite pimprenelle (*Sanguisorba minor*), le Petit cyprès (*Euphorbia cyparissias*), le Polygala du calcaire (*Polygala calcarea*), le Cytise couché (*Cytisus decumbens*), la Potentille printanière (*Potentilla neumanniana*), l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*), le Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*), la Carline vulgaire (*Carlina vulgaris*)...

Les bas de pente sur colluvions marno-calcaires sont occupés par le faciès du *Blackstonio perfoliatae-Brometum erecti* caractérisé par la présence d'espèces mésophiles comme le Lotier à gousses carrées (*Tetragonolobus maritimus*), la Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*), la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*). Ces formations accueillent en outre de nombreuses orchidées (Ophrys araignée, Ophrys bourdon, Ophrys abeille, Orchis moucheron, Orchis pourpre, Platanthère des montagnes), ce qui en fait un habitat d'intérêt prioritaire au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

*Valeur patrimoniale :*

Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore », est également considéré comme rare en Champagne-Ardenne d'après la liste rouge des habitats. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme forte.

**Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole**

Code Corine Biotopes : 34.323

**Code Natura 2000 : 6210**

Correspondance phytosociologique : sous alliance de l'*Eu-Mesobromenion* association du *Securigero variae-Brachypodietum pinnati*

Surface : 0,73 ha

*Description :* c'est une pelouse continue (recouvrement herbacé de 100%) et dense reposant sur un sol bien développé. Elle est dominée par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), accompagné par le Brome dressé (*Bromus erectus*), le Gaillet commun (*Galium mollugo*) et la Coronille bigarrée (*Securigera varia*), la Violette hérissée (*Viola hirta*). Cet habitat résulte de



l'abandon de l'activité agricole sur les pelouses précédentes.

*Valeur patrimoniale :*

Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare en Champagne-Ardenne (d'après la LRR des habitats naturels). Cet habitat correspond à l'évolution de la pelouse du *Festuco lemanii-Brometum* et du *Blackstonio perfoliatae-Brometum*. Le Brachypode penné, envahissant progressivement cet habitat, entraîne une diminution de la diversité floristique. Sa valeur patrimoniale peut cependant être considérée comme forte.

## **Mégaphorbiaies eutrophes**

Code Corine 37.7

**Code Natura 2000 : 6430**

Correspondance phytosociologique : ordre des *Convolvuletalia sepium*

*Superficie* : 2,25 ha

*Description* : dans le centre du vallon, en périphérie de l'étang, s'est installée une végétation à hautes herbes nitrophiles dominée par l'Ortie (*Urtica dioica*) et la Grande berce (*Heracleum sphondylium*), accompagnés du Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*), du Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), du Roseau commun (*Phragmites australis*), de la Cardère (*Dipsacus fullonum*), du Gratteron (*Galium aparine*). Ces secteurs sont en cours de fermeture en raison d'un envahissement par le Saule cendré (*Salix cinerea*) et le Saule pourpre (*Salix purpurea var lambertiana*), accompagnés dans les secteurs les moins hygrophiles, de quelques Saules marsault (*Salix caprea*).

*Valeur patrimoniale :*

La mégaphorbiaie est un habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » mais pas très rare en Champagne-Ardenne et non inscrite sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne. Elle accueille une espèce protégée au niveau régional (*Sonchus palustris*), et une avifaune relativement diversifiée, ce qui lui confère une valeur patrimoniale, restant moyenne toutefois.

- ✓ Habitats préforestiers et forestiers

## **Fruticée sur pelouses calcaires (pelouse embroussaillée)**

Code Corine Biotopes : 31.81

**Code Natura 2000 : 6210**

Correspondance phytosociologique : classe des *Crataego monogynae*

– *Prunetea spinosae*

*Surface* : 5,58 ha

*Description* : C'est une formation constituée d'arbustes où le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller mâle (*Cornus sanguinea*) sont bien représentés, accompagnés par le Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*), le Rosier rubigineux (*Rosa rubiginosa*). Cette formation est présente partout sur le site au contact des pelouses sèches.

*Valeur patrimoniale :*

La valeur patrimoniale de cet habitat peut être considérée comme faible, cet habitat n'étant ni inscrit sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne, ni à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore », mais pouvant servir de refuge pour la faune.

Cet habitat peut-être, si l'on considère la dynamique naturelle, comme un faciès de dégradation des pelouses sèches. Pour cette raison, il lui est attribué le code Natura 2000 « 6210 » des pelouses calcicoles.

## La saulaie marécageuse à Saule cendré

Code Corine biotopes : 44.92

Correspondance phytosociologique : alliance du *Salicion cinereae*

Surface : 2,12 ha

*Description* : ce faciès constitue le stade d'embroussaillage des secteurs les plus humides situés dans le fond du vallon. Il est dominé par le Saule cendré (*Salix cinerea*) et le Sureau noir (*Sambucus nigra*). Il s'agit d'un stade préforestier transitoire, prémice à l'installation des boisements alluviaux de l'*Alno-Padion*.



*Valeur patrimoniale* :

La valeur patrimoniale de cet habitat peut être considérée comme faible, cet habitat n'étant ni inscrit sur la liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne, ni à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore », mais pouvant servir de refuge pour la faune.

## Les boisements alluviaux à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Code Corine biotopes : 44.3

Code Natura 2000 : 91E0

Habitat prioritaire

Correspondance phytosociologique : alliance de l'*Alno-Padion*

Surface : 5,07 ha

*Description* : ces boisements sont installés sur des tourbes, des vases tourbeuses ou des alluvions avec des sols très riches en humus. Sur le site, il occupe un cordon tout au long du ruisseau situé dans le fond du vallon. Malgré une forte humidité, les processus de nitrification sont excellents, permettant à de nombreuses espèces nitrophiles de s'y installer.

Les espèces qui composent ces boisements sont l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) accompagnés de quelques Erables sycomores (*Acer pseudoplatanus*), la Laïche des marais (*Carex acutiformis*), la Laïche des rives (*Carex riparia*), le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*), la Reine des prés (*Fillipendula ulmaria*), la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), le Populage des marais (*Caltha palustris*)...

*Valeur patrimoniale* :

Les boisements alluviaux sont inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore », ils sont considérés comme rares en Champagne-Ardenne d'après la liste rouge des habitats. Leur valeur patrimoniale est donc forte.

## La chênaie pédonculée neutrophile

Code corine 41.24

Code Natura 2000 : 9160

Correspondance phytosociologique : *Fraxino excelsioris-Querçion roboris*

Surface : 9,17 ha

*Description* : il s'agit de forêts caducifoliées dominées par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), accompagné par le Charme (*Carpinus betulus*) s'installant sur les alluvions argileuses ou argilo-limoneuses des terrasses alluviales possédant de bonnes réserves en eau. La strate arbustive est occupée par le Noisetier (*Coryllus avellana*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), la strate herbacée



assez riche occupée par la Moschatelline (*Adoxa moschatellina*), l'Aspergette (*Ornithogalum pyrenaicum*), la Parisette (*Paris quadrifolia*), la Circée de Lutèce (*Circaea lutetiana*), la Renoncule à tête d'or (*Ranunculus auricomus*)...

*Valeur patrimoniale :*

Il s'agit d'un habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore », assez rare à assez commun en Champagne-Ardenne et non inscrit sur la liste rouge régionale. Sa valeur patrimoniale est donc moyenne.

**La hêtraie-chênaie de l'*Asperulo-fagetum***

Code Corine 41.13

**Code Natura 2000 : 9130**

Correspondance phytosociologique : alliance du *Carpinion betuli*

*Superficie* : 22,40 ha

*Description* : il s'agit d'une formation forestière en futaie et taillis sous futaie dominée par le Hêtre (*Fagus sylvatica*), les Chênes sessile et pédonculé (*Quercus petraea* et *robur*), le Charme (*Carpinus betulus*), présente sur les versants en exposition nord situés au sud du site. La strate arbustive est occupée par le Troène vulgaire (*Ligustrum vulgare*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Noisetier (*Corylus avellana*), le Camérisier (*Lonicera xylosteum*), quelques lianes comme la Clématite (*Clematis vitalba*), le Tamier commun (*Tamus communis*). La strate herbacée est occupée par le Lierre rampant (*Hedera helix*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), accompagnés par la Benoîte commune (*Geum urbanum*), la Laïche des bois (*Carex sylvatica*), et localement par des orchidées telle que l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), la Néottie (*Neottia nidus-avis*).

Des Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) et noir (*Pinus nigra*), vraisemblablement issus de semis des boisements de résineux situés dans le bas de la pente se mélangent à la strate arborée dans certains secteurs.

*Valeur patrimoniale :*

Il s'agit d'un habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » mais assez commun en Champagne-Ardenne, et dont la valeur patrimoniale peut être considérée comme moyenne.

**Forêt médio-européenne de *Pinus sylvestris***

Code Corine : 42.52

Correspondance phytosociologique : alliance du *Monotrope hypopitys* – *Pinion*  
association du *Pyrolo chloranthae* – *Pinetum sylvestris*

*Surface* : 2,11 ha

*Description* : un boisement de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) et de Pins noirs (*Pinus nigra*) occupe la partie inférieure de la couche calcaire au sud de la Hêtraie-Chênaie neutrophile. Ce boisement provient certainement d'anciennes plantations mais qui, avec le temps et l'absence d'exploitation, ont repris l'aspect d'un boisement plus ou moins « naturel ». La strate herbacée est assez pauvre mais dans les secteurs les moins denses, où suffisamment de lumière arrive au sol, ces boisements de résineux peuvent accueillir une flore intéressante comme la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*), le Monotrope sucepin (*Monotropa hypopitys*), la Goodyère rampante (*Goodyera repens*).



*Valeur patrimoniale :*

Les boisements de Pins sylvestres ne sont pas inscrits sur la liste rouge de Champagne-Ardenne ni à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Mais les boisements ne présentant pas une strate arborescente trop dense peuvent accueillir une strate herbacée assez diversifiée, permettant de lui attribuer un valeur patrimoniale, restant faible toutefois.

Bilan :

Cf. Tableau 3 : Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats naturels

Deux habitats supplémentaires, non signalés dans la fiche Natura 2000, ont été identifiés. Il s'agit de la végétation des eaux stagnantes du *Magnopotamion* et/ou de l'*Hydrocharition* (code Natura 2000 3150) et de la Chênaie pédonculée neutrophile (code Natura 2000 9160).

Les surfaces de pelouses incluses dans le périmètre Natura 2000 sont très faibles (3,5 hectares environ qui représente 6% du site), alors que le site est intitulé « pelouses de la Barbarie ». Adjacents au site se trouvent presque **25 hectares** de pelouses sèches sur calcaires du *Festuco lemanii-Brometum* ainsi que le faciès sur marne du *Blackstonio perfoliatae-Brometum erecti*, dans un excellent état de conservation (peu d'embroussaillage). Il apparaît donc **indispensable** de rattacher ce secteur au site Natura 2000 dans un souci de cohérence écologique et compte-tenu de la rareté et de la disparition rapide de ces milieux en Champagne-Ardenne.

Tableau n°2 : Surface par grand type de milieux

Grands types de milieux	Surface (ha)	Dont HIC
<b>Anthropiques</b>		
Cultures	11,77	-
Autres	3,01	-
	<b>14,78</b>	-
<b>« Naturels »</b>		
Végétation hygrophyle	1,13	0,30
Végétation mésophile	6,64	6,64
Milieux préforestiers et forestiers	46,45	42,22
	<b>54,22</b>	<b>49,16</b>
	<b>69 ha</b>	<b>49,16 ha</b>

*Tableau n°3 : Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats naturels*

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	% de la surface totale	Valeur patrimoniale
<b>Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (49.16 hectares soit 71% de la surface totale du site Natura 2000)</b>						
Tourbière basse alcaline	54.2	7230	RR	0,30	0,43	★★★
Pelouses sèches du <i>Mesobromion</i>	34.322	<b>6210*</b>	R	3,66	5,20	★★★
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	34.323	6210	R	0,73	1,03	★★★
Pelouse embroussaillée (fruticée) <sup>1</sup>	31.81	6210	/	5,58	7,93	★
Boisements alluviaux de l' <i>Alno-Padion</i>	44.3	<b>91E0*</b>	R	5,07	7,20	★★★
Chênaie pédonculée neutrophile <sup>1</sup>	41.24	9160	/	9,17	13,04	★★
Hêtraie-Chênaie de l' <i>Asperulo-fagetum</i>	41.13	9130	/	22,40	31,85	★★
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	37.7	6430	/	2,25	3,20	★★
Végétation des eaux stagnantes du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> <sup>1</sup>	22.13x22.42	3150	/	0,004	0,05	★★
<b>Habitats non inscrits à la Directive (19,84 hectares soit 29% de la surface du site Natura 2000)</b>						
Magnocariçaie à Laïche paniculée	53.21	/	RR	/	/	★★
Chemins, sentiers, pistes de moto-cross et quads	86	/	/	1,55	2,2	★
Eaux libres eutrophes	22.13	/	/	0,77	1,09	★
Roselière	53.1	/	/	0,06	0,09	★
Saulaie marécageuse	44.92	/	/	2,12	3,02	★
Forêt médio-européenne de <i>Pinus sylvestris</i>	42.52	/	/	2,11	3,00	★
Habitations, jardins	86	/	/	0,64	0,91	0
Cultures, vignes	82	/	/	11,77	18,49	0
Plantations	83	/	/	0,82	1,17	0

**Légende :** - **91E0\***: Habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore »  
- **LRCA** : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare, « AC » habitat assez commun)  
- **Valeur patrimoniale** : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)  
- <sup>1</sup> : Ces 2 habitats ne figuraient pas dans le Formulaire Standard de Désignation (FSD) initial

*b - Flore*

L'état des connaissances concernant la flore est assez bon. Ce site est depuis longtemps connu des naturalistes notamment pour ces stations d'orchidées et d'anémone pulsatille.

138 espèces végétales ont été observées sur le site, mais ces inventaires sont loin d'être exhaustifs. Deux espèces patrimoniales ont été observées : le laiteron des marais (*Sonchus palustris*), protégé au niveau régional, et l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), toutes les deux inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne.

D'autres plantes rares ont été signalées dans la fiche ZNIEFF mais n'ont pas été observées pendant les prospections. La majorité de ces plantes est inféodée aux pelouses sèches ou aux champs de blés, orge (espèce messicole)... extensives sur calcaire et elles sont certainement présentes sur le secteur de pelouse adjacent au site, non inclus dans le périmètre Natura 2000 mais inclus dans la ZNIEFF.

*Annexe 9 : liste des espèces végétales**Tableau n°4 : Liste des espèces végétales patrimoniales*

Nom scientifique	Nom français	PN	PR	LRCA
<i>Adonis annua</i>	Adonis d'automne			RR
<i>Althaea hirsuta</i>	Guimauve hérissée			RR
<i>Aster amellus</i>	Marguerite de Saint-Michel	X		/
<i>Carex humilis</i>	Laiche humble			RR
<i>Chamaecytisus supinus</i>	Cytise couché			RRR
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Orchis négligé		X	RRR
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Gymnadénie odorante		X	/
<i>Juncus sphaerocarpus</i>	Jonc à fruit globuleux			RR
<i>Linum leonii</i>	Lin de France	X		RR
<i>Ononis pusilla</i>	Bugrane naine			RR
<i>Ophrys sphegodes</i>	Ophrys araignée			RR
<i>Orobanche alba</i>	Orobanche du thym			RR
<i>Orobanche amethystea</i>	Orobanche violette			RR
<i>Orobanche elatior</i>	Orobanche élevée		X	RR
<i>Orobanche picridis</i>	Orobanche du picris			RRR
<i>Physalis alkekengi</i>	Coqueret			RR
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais		X	RR
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse			R

Légende : PN : protection nationale  
 PR : protection régionale  
 LRCA : liste rouge de Champagne-Ardenne  
 RR : très rare , RRR : extrêmement rare

## c - Faune

### Annexe 10 : liste des espèces animales

Les données disponibles concernant la faune semblent moins exhaustives et nécessitent des inventaires complémentaires sur tous les taxons (insectes, oiseaux, amphibiens...).

#### ✓ L'avifaune

41 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site ou mentionnées en bibliographie. Parmi ces espèces, 29 sont protégées au niveau national, 4 sont inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », 12 à l'annexe II.

La diversité de milieux permet de rencontrer aussi bien des oiseaux liés aux zones humides (Locustelle tachetée, Rousserolle effarvatte) que des espèces de milieux ouverts (Alouette des champs, Pipit farlouse, Tarier des prés), buissonnants (Rossignol philomèle, Mésanges) ou forestiers (Fauvette à tête noire, Pics).

#### ✓ Les mammifères

Seulement 3 espèces ont été recensées sur le site : le Chevreuil, le Lapin de Garenne et le Renard. Non observés lors des prospections, le Blaireau et le Sanglier fréquentent aussi le site.

Aucune ne bénéficie d'un statut de protection au niveau régional ou national. Cette liste n'est pas du tout exhaustive et des inventaires complémentaires pourraient certainement permettre de rajouter des espèces, notamment concernant les chiroptères et les rongeurs.

#### ✓ Les amphibiens

Seulement deux espèces ont été observées pendant les prospections : la Grenouille verte et le Crapaud commun. Mais il est vraisemblable que d'autres espèces sont présentes notamment chez les Urodèles (Tritons, Salamandre).

Parmi les deux espèces trouvées, seul le Crapaud commun est protégé au niveau national et à surveiller d'après les listes rouges française et régionale.

#### ✓ Les insectes

48 espèces ont été recensées lors des prospections de terrain ou dans la bibliographie. Il s'agit essentiellement de papillons diurnes, libellules, criquets et sauterelles. 17 espèces de Lépidoptères ont été observées parmi lesquelles trois sont sur les listes rouges régionales de Champagne-Ardenne, 14 espèces d'Odonates dont un sur liste rouge régionale et 16 espèces d'Orthoptères dont deux sur liste rouge régionale.

⇒ En conclusion, aucune espèce n'est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

*Tableau n°5 : Synthèse de la valeur patrimoniale des espèces*

Domaines	Nbre d'esp	Dir Habitats		Dir Oiseaux		France		Champagne-Ardenne	
		AnII	AnIV	AnI	AnII	Protection nationale	LRF	Protection régionale	LRR
<b>Avifaune</b>	41			4	12	29	2		1
<b>Mammifères</b>	3								
<b>Amphibiens</b>	2					1	1		1
<b>Insectes</b>	48								6

## **2 - Inventaires socio-économiques**

### **a - Vocations et usages passés du site**

Autrefois, les coteaux du vallon ne pouvaient être cultivés et étaient donc pâturés comme en témoigne la présence d'anciennes clôtures sur le grand coteau de la Barbarie. Le pâturage était donc autrefois beaucoup plus développé. L'élevage de moutons représentait d'ailleurs une filière économique considérable surtout dans l'ancienne champagne pouilleuse plus au centre du département. Mais les cultures étaient déjà présentes dans le fond de vallon.

Etant donné le morcellement très important du parcellaire sur les secteurs forestiers du site, il est fort probable que l'abandon progressif de ces petites parcelles ait occasionné le boisement spontané du coteau sud du site.

### **b - Vocations et usages actuels du site**

#### ✓ Agriculture

Aujourd'hui, le site est majoritairement intégré dans un contexte agricole intensif. Les versants les moins pentus et les fonds de vallon tout comme le plateau de la Barbarie sont cultivés (colza, blé, luzerne....)

Les cultures ne viennent cependant pas jusqu'au fond de vallon puisqu'une bande enherbée d'une trentaine de mètres est maintenue en permanence.



Saulaie marécageuse, bande enherbée et cultures

Photo : CPNCA

#### ✓ Viticulture

Seuls 450 m<sup>2</sup> de vignoble sont actuellement inclus dans le site Natura 2000.

Le versant nord du vallon du Fond de la Gorge est totalement planté en vignoble au-dessus de la route. Les effets des intrants et pesticides sont mal connus mais peuvent représenter une source de pollution et d'eutrophisation importante.



Parcelles viticoles adjacentes au site Natura 2000

Photo : CPNCA

Cependant, les pratiques évoluent en faveur d'une meilleure prise en compte de la ressource en eau. Par exemple, dans la région de Reims, à l'initiative du Contrat territorial Vesle Aval et Vesle Amont, les viticulteurs installent des bandes enherbées entre les lignes afin de limiter le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols.

✓ Chasse

Une association de chasse est présente dans le vallon de Branscourt où un nombre important de miradors de chasse sont installés entre la saulaie et les cultures.

Les espèces chassées sont principalement le Chevreuil et le Sanglier.

La pratique de la chasse sur ce secteur ne présente aucune contre-indication avec les objectifs de préservation du site Natura 2000 .



Affût de chasse (photo CPNCA)

✓ Loisirs motorisés

Les loisirs motorisés (moto-cross, quad) ont connu un grand essor depuis plusieurs années. Afin de limiter leur développement à l'échelle du vallon, la commune a fait, il y a quelques années, le choix d'autoriser la création d'un circuit afin de concentrer leur circulation sur une seule parcelle. Il est géré par l'association Sport Club Tout Terrain de l'Ardre.

Les coteaux et secteurs escarpés sont des endroits privilégiés par les amateurs de loisirs motorisés.



Circuit de loisirs motorisés Photo : CPNCA

La fréquentation du circuit reste limitée avec environ une journée par semaine. Une seule compétition est organisée tous les ans.

✓ Sylviculture

De part le parcellaire très morcelé et les nombreux propriétaires privés, aucune gestion sylvicole n'est mise en place à grande échelle sur le site Natura 2000. Certaines petites parcelles sont exploitées pour le bois de chauffage. Certaines parcelles ont été enrésinées. Les peuplements du fond du vallon où se développe la forêt alluviale semblent avoir été un peu perturbés par les tempêtes de 1999. Quelques chablis peuvent encore être observés.

Globalement, à l'échelle du site, les peuplements forestiers sont laissés à leur libre dynamique.

✓ Fréquentation du public

La fréquentation du public sur le site Natura 2000 reste très limitée exceptée la population locale et les propriétaires privés du site.

Lors d'une réunion avec les propriétaires privés, certains se sont plaint de la fréquentation de leur parcelle par les naturalistes et notamment les orchidophiles au cours des mois de mai et juin.

### c - Vocation et usages futurs

Aucun projet de valorisation touristique n'est pour le moment souhaité.

Une extension future du périmètre AOC Champagne pourrait concerner le grand coteau de la Barbarie actuellement en dehors du périmètre Natura 2000.

Il ne semble pas y avoir pour le moment un projet d'extension du circuit de loisir motorisé.

### d - Périmètres réglementaires

#### ✓ Périmètres liés à l'enjeu « Eau »

Zones vulnérables à la pollution par des nitrates d'origine agricole « Directive Nitrates » : Comme tout le département de la Marne, le site Natura 2000 est compris dans cette zone. Dans celle-ci, des programmes d'actions portant sur les pratiques agricoles doivent être élaborés et comprendre des mesures visant à réduire la pollution des eaux par les nitrates.

#### ✓ Périmètre AOC Champagne.

Le périmètre AOC ne concerne le site Natura 2000 que sur les deux fragments de parcelles viticoles pour une surface ponctuelle d'environ 450 m<sup>2</sup>.



## **II - ANALYSE ECOLOGIQUE**

### **1 - Exigences des habitats et des espèces**

#### **a - une bonne alimentation hydrique**

La conservation de plusieurs habitats de la directive « Habitats-Faune-Flore » est directement liée au maintien de l'alimentation en eau. Leurs exigences en eau sont différentes :

- nappe d'eau affleurante en été, submergeante l'hiver : tourbière basse alcaline, aulnaie-frênaie.

Ces milieux dépendent en outre du maintien des ruisseaux (notamment la schoenaie à *Schoenus nigricans*) le long desquels ils sont installés, et donc du maintien des sources.

- assèchement estival : mégaphorbiaie, chênaie pédonculée neutrophile
- nappe d'eau toute l'année : végétation des eaux stagnantes

#### **b - des milieux herbacés ouverts**

Les espèces des pelouses sèches sont héliophiles et thermophiles. Ces milieux doivent donc être conservés ouverts pour maintenir un ensoleillement important de la végétation herbacée.

De la même façon, les espèces de la tourbière basse alcaline, de la mégaphorbiaie ont besoin de lumière et doivent donc être conservés ouverts.

#### **c - une épaisseur de sol faible**

Les espèces des pelouses calcicoles ne supportent pas la concurrence avec les graminées sociales. L'épaississement du sol par accumulation de litière favorise le développement du Brachypode penné qui entraîne une diminution de la diversité floristique et permet ensuite l'installation des espèces de la fruticée.

#### **d - des activités favorisant l'érosion des milieux à éviter**

Le passage régulier d'engins motorisés ou une fréquentation humaine trop importante engendre une érosion et une disparition des habitats de pelouses sèches.

#### **e - une gestion sylvicole douce**

Pour conserver la diversité floristique des boisements, le mieux est de ne pas mettre de gestion en place et laisser le boisement évoluer naturellement. Si une gestion sylvicole doit être mise en place, celle-ci se doit d'être extensive (pas de coupes rases, conservation d'îlots de vieillissement, sélection des essences, conservation de bois mort, pas d'enrésinement...)

Les habitats concernés sont les boisements alluviaux, la chênaie pédonculée neutrophile, la hêtraie-chênaie neutrophile. Les essences caractéristiques à favoriser dans ces boisements sont différentes. Alors que l'on cherchera à favoriser plutôt l'Aulne glutineux, le Frêne dans les boisements alluviaux, la gestion s'attachera à conserver le Hêtre dans la hêtraie-chênaie, le Charme et le Chêne pédonculé dans la Chênaie pédonculée neutrophile.

## f - une bonne qualité d'eau

La végétation des eaux stagnantes de l'*Hydrocharition*, et la végétation de la tourbière basse alcaline sont sensibles aux phénomènes d'eutrophisation de l'eau ou de pollution (engrais, pesticides, hydrocarbures...). Ce type de pollution doit donc être évité dans les secteurs où ces habitats sont présents.

## **2 - Dynamique et évolution actuelle**

### Annexe 11 : Evolution des milieux naturels

#### Les habitats de pelouses :

Les habitats de pelouses sèches sur calcaires connaissent les mêmes problématiques d'embroussaillage que la tourbière basse alcaline. En l'absence d'entretien par fauche, pâturage, débroussaillage, ces milieux se ferment progressivement. Les graminées sociales de la pelouse-ourlet envahissent peu à peu le milieu, provoquent une accumulation de litière qui épaissit et enrichit les sols. Cet enrichissement conduit dans un premier temps à un appauvrissement de la richesse floristique de la pelouse, et permet ensuite l'implantation des arbustes de la fruticée. Si cette dynamique n'est pas stoppée, les espèces des boisements s'installent et conduisent à la hêtraie-chênaie ou à une forêt de pins sylvestres si le site a fait l'objet de plantations de résineux. Les Pins noir et sylvestre étant des espèces pionnières des phases de colonisation forestière, la pinède cède peu à peu sa place aux feuillus de cette même hêtraie-chênaie.

#### Les habitats de marais :

Les secteurs de tourbières étant très localisés, il est important de prendre en compte leur dynamique sur le site. Les systèmes de tourbière basse alcaline sont généralement assez stables en l'absence de perturbations hydriques. La forte hydromorphie des sols suffit en effet à bloquer le développement des arbustes envahissants. Si l'alimentation hydrique de ces écosystèmes est modifiée, l'exondation de la tourbe conduit à une minéralisation de celle-ci et à une modification des cortèges floristiques turficoles au profit des espèces nitrophiles de la mégaphorbiaie.

Figure 3 : Exemple simplifié de l'évolution d'une pelouse sèche en l'absence de gestion



1 : Pelouse rase entretenue par les lapins  
 2 : Pelouse progressivement envahie par les graminées (appauvrissement du cortège floristique)  
 3 : Colonisation par le Pins sylvestre, le Cornouiller sanguin et le Prunellier

4 : Développement de fourrés d'Aubépine (la fruticée)  
 5 : Passage au stade arborée avec le développement de pins sylvestre

#### Les habitats forestiers :

La saulaie marécageuse colonise les secteurs humides de roselières et de mégaphorbiaies. L'implantation de cette formation arbustive permet ensuite le développement des espèces forestières

de l'aulnaie-frênaie dans les secteurs les plus hydromorphes ou de la chênaie pédonculée neutrophile sur les terrasses alluviales plus élevées. La forêt alluviale ainsi que la chênaie pédonculée en bordure de cours d'eau ne devraient pas évoluer, si les conditions stationnelles et notamment l'humidité du sol reste marquée. Ces peuplements en l'absence de gestion devrait simplement subir une phase de maturation et puis de sénescence sur les secteurs les plus vieux.

Les formations spontanées de pinède sur pelouses sont un stade pré-forestier. Au cours du processus de dynamique forestière, le pin va progressivement être remplacé par le chêne puis le hêtre. Ce mélange pin-chêne-hêtre en strate arborée est présent sur une grande partie du coteau sud du site Natura 2000.

### **3 - Facteurs pouvant avoir une influence sur la conservation**

#### **a - Tendances « naturelles »**

##### ✓ Atterrissement

L'accumulation de matière organique dans la mare peut conduire à long terme à son comblement et à la disparition de l'habitat des eaux stagnantes du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*.

De la même façon, l'accumulation de litière dans l'habitat de tourbière basse alcaline peut conduire à un atterrissement et à une disparition de la flore très hygrophile de cet habitat.

En l'absence de perturbation hydrique (destruction de source, drainage, période de sécheresse prolongée), ce phénomène est une menace à long terme.

##### ✓ Embroussaillage

La dynamique naturelle tend à faire évoluer les milieux ouverts vers le climax forestier sous nos latitudes.

La mégaphorbiaie, la tourbière basse alcaline, les pelouses sèches évoluent donc naturellement vers des stades boisés et ont donc tendance à s'embroussailler.

##### ✓ Assèchement

La succession d'années sèches peut avoir un impact important sur le débit des sources et sur l'humidité du fond de vallée. De fait, ce phénomène de période sèche s'il se prolonge sur plusieurs années peut avoir un impact sur les milieux de tourbières alcalines.

#### **b - Tendances directement induites par l'homme et influence des objectifs de restauration des milieux sur les activités humains**

##### ✓ Abandon de la gestion extensive du site

Les pelouses sèches sont des milieux semi-naturels, autrefois utilisés par l'Homme comme parcours à moutons.

L'abandon des pratiques agropastorales a accéléré le phénomène d'embroussaillage des pelouses sèches.

✓ Mise en culture, vigne

Les pelouses sèches n'étant plus économiquement rentables d'un point de vue agropastorale et les techniques agricoles s'étant fortement modernisées (possibilité de travailler un sol sur secteur pentu, fertilisation...), les pelouses sèches ont connu en quelques décennies une forte reconversion en cultures ou en vignes engendrant une destruction irréversible. Ce phénomène est observé en Champagne-Ardenne mais concerne aussi de nombreuses autres régions en France.

Les engrais et pesticides, utilisés dans le cadre des cultures ou des vignes, peuvent avoir un impact direct sur les milieux humides. Si ces molécules dissoutes dans l'eau arrivent à percoler dans le sol, elles sont restituées au niveau des sources (cf. géologie) et ont un impact direct sur la végétation et la faune. En effet, certaines espèces sont très sensibles à toute modification physico-chimiques de leur milieu.

Les habitats de tourbière alcaline et la végétation des eaux stagnantes du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*, sont particulièrement sensibles aux fertilisations.

✓ Destruction des sources

Les zones humides (la tourbière basse alcaline, la mégaphorbiaie, les boisements alluviaux) dépendent évidemment du maintien d'une bonne alimentation hydrique. Certaines sources en pied de coteau ont disparu avec les mises en culture, et certains de ces milieux sont en voie d'assèchement avancé, suite à la diminution du caractère hydromorphe du sol.

✓ Sports motorisés (Moto-cross)

Le site est utilisé pour la pratique des sports motorisés. Ceux-ci sont situés sur un secteur de pelouse sèche. Les sols au niveau des chemins subissent une forte érosion et les abords des chemins ne sont pas épargnés par le piétinement du public fréquentant le site.

Aujourd'hui, le circuit de loisirs motorisés est fortement perturbé par les différents travaux de terrassement nécessaires à la création du parcours et son intérêt écologique très limité.

✓ Plantations

Une parcelle en fond de vallon a fait l'objet de plantation de résineux sur le site.

Les pelouses sèches ont aussi certainement fait l'objet de plantations plus anciennes (aujourd'hui abandonnées ?) étant donné la présence non négligeable de Pins sur certains secteurs. Ces pratiques conduisent à la fermeture du milieu et donc à la disparition des pelouses sèches, et éventuellement la mégaphorbiaie pour celle située en fond de vallon.

#### 4 - Etat de conservation des habitats

Tableau n°6 : Définition de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Type d'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat de conservation	Remarques
<b>Pelouses sèches du <i>Mesobromion</i>* &amp; Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210*)</b>	Typicité du cortège floristique	<b>Bon</b> : présence du cortège <b>Mauvais</b> : cortège incomplet	☹	Les faibles superficies de cet habitat sur le site sont assez embroussaillées
	Embroussaillement	<b>Bon</b> : 5-25% d'embroussaillement <b>Moyen</b> : 25-50% <b>Mauvais</b> : >50%		
	Degré d'enrésinement	<b>Bon</b> : aucun pin <b>Moyen</b> : <25% <b>Mauvais</b> : >25%		
<b>Pelouse embroussaillée (fruticée) (6210)</b>	Typicité du cortège floristique	<b>Bon</b> : présence du cortège <b>Mauvais</b> : cortège incomplet	☹	La fruticée étant un faciès de dégradation des pelouses, l'état de conservation y est mauvais. Cependant, ces potentialités de restauration vers une pelouse typique à orchidées sont encore assez bonnes.
	Embroussaillement	<b>Bon</b> : 5-25% d'embroussaillement <b>Moyen</b> : 25-50% <b>Mauvais</b> : >50%		
<b>Tourbière basse alcaline (7230)</b>	Typicité du cortège floristique	<b>Bon</b> : présence du cortège <b>Mauvais</b> : cortège incomplet	☹	La tourbière basse alcaline existe ici sous une forme appauvrie par rapport aux grandes tourbières de vallée. L'embroussaillement le long de la schoenaie ou dans la jonçaie commence à se faire sentir. La jonçaie accueille beaucoup d'espèces nitrophiles.
	Embroussaillement	<b>Bon</b> : 5-25% d'embroussaillement <b>Moyen</b> : 25-50% <b>Mauvais</b> : >50%		
	Présence de nitrophiles	<b>Bon</b> : présence faible <b>Moyen</b> : présence moyenne <b>Mauvais</b> : présence importante		
<b>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires (6430)</b>	Typicité du cortège floristique	<b>Bon</b> : présence du cortège <b>Mauvais</b> : cortège incomplet	☹	La mégaphorbiaie sur certains secteurs est envahie par le Saule cendré.
	Embroussaillement	<b>Bon</b> : 5-25% d'embroussaillement <b>Moyen</b> : 25-50% <b>Mauvais</b> : >50%		

Type d'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat de conservation	Remarques
<b>Végétation des eaux stagnantes du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>. (3150)</b>	Typicité du cortège floristique	Bon : présence du cortège <b>Mauvais</b> : cortège incomplet	☹	Cet habitat est composé d'une seule espèce dans quelques mares aux eaux assez eutrophes.
	Trophie de l'habitat	Bon : oligo-mésotrophe Moyen : mésotrophe <b>Mauvais</b> : eutrophe		
<b>Hêtraie-chênaie de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> (9130)</b>	Typicité du cortège floristique	<b>Bon</b> : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	Le Hêtre est bien présent dans ce boisement, la strate herbacée et arborée bien diversifiée, malgré la présence assez importante des pins par endroit.
	Diversité en essences forestières de la strate arborée	<b>Bon</b> : présence d'au moins 3 essences d'accompagnement Moyen : présence de 2 essences d'accompagnement		
	Régénération	<b>Bon</b> : plantules abondantes Mauvais : plantules peu abondantes		
	Degré de maturité du boisement	<b>Bon</b> : absence ou quasi-absence des espèces végétales des stades antérieurs Mauvais : présence d'espèces végétales des stades antérieurs		
<b>Boisements de l'<i>Alno-Padion</i>* (91E0)</b>	Typicité du cortège floristique	<b>Bon</b> : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	Ces boisements sont assez riches et bien caractéristiques.
	Diversité en essences forestières de la strate arborée	<b>Bon</b> : présence d'au moins 3 essences d'accompagnement Moyen : présence de 2 essences d'accompagnement		
	Régénération	<b>Bon</b> : plantules abondantes Mauvais : plantules peu abondantes		
	Degré de maturité du boisement	<b>Bon</b> : absence ou quasi-absence des espèces végétales des stades antérieurs Mauvais : présence d'espèces végétales des stades antérieurs		
<b>Chênaie pédonculée du <i>Fraxino-Quercion</i> (9160)</b>	Typicité du cortège floristique	<b>Bon</b> : présence du cortège Mauvais : cortège incomplet	☺	Ces boisements sont assez riches et bien caractéristiques.
	Diversité en essences forestières de la strate arborée	<b>Bon</b> : présence d'au moins 3 essences d'accompagnement Moyen : présence de 2 essences d'accompagnement		
	Régénération	<b>Bon</b> : plantules abondantes Mauvais : plantules peu abondantes		
	Degré de maturité du boisement	<b>Bon</b> : absence ou quasi-absence des espèces végétales des stades antérieurs Mauvais : présence d'espèces végétales des stades antérieurs		

☺ : bon, ☺ : moyen, ☹ : mauvais

*Remarque* : la mégaphorbiaie est un faciès de dégradation de la tourbière basse alcaline, la pelouse-ourlet mésoxérophile et la pelouse embroussaillée (fruticée) un faciès de dégradation des pelouses rases du Mesobromion. Leurs états de conservation sont donc considérés comme mauvais.

## 5 - Vulnérabilité des habitats

La vulnérabilité prend en compte la fragilité propre des habitats et des espèces par rapport à des changements de conditions du milieu ainsi que les menaces à plus ou moins long terme qui pèsent sur ceux-ci (cf. paragraphe facteurs influençant les objectifs de conservation) dans le contexte du site Natura 2000.

L'analyse de la vulnérabilité est réalisée uniquement sur les habitats de la directive "Habitats-Faune-Flore". Elle constitue un des éléments qui permettent de hiérarchiser les enjeux de conservation.

*Tableau n°7 : Degré de vulnérabilité des habitats*

Type d'habitat	Fragilité de l'habitat	Menaces		Vulnérabilité	Remarques
		Importance	Type		
Pelouses sèches du <i>Mesobromion</i> * (6210)	Moyenne	Forte	Abandon de la gestion du site	△△△	Tous ces facteurs contribuent à rendre extrêmement vulnérables les quelques hectares présents dans le site Natura 2000, mais également les 25 hectares adjacents.
			Embroussaillage		
			Mise en culture		
Pelouse -ourlet mésoxérophile calcicole (6210)	Forte		Plantations	△△△	La pelouse ourlet peut évoluer très rapidement vers la fruticée et possède donc une forte fragilité.
			Sports motorisés		
Pelouse embroussaillée (fruticée) (6210)	Faible	Faible	Mise en culture	△	Ces fruticées ne peuvent potentiellement être menacées que par une destruction directe de l'habitat. Elles vont évoluer progressivement à long terme vers des boisements de hêtraie-chênaie.
			Sports motorisés		
			Plantations		
Tourbière basse alcaline (7230)	Forte	Forte	Atterrissement	△△△	La disparition de plusieurs sources sur le site constitue la principale menace.
			Embroussaillage		
			Destruction des sources		
			Mise en culture		
Mégaphorbiaie eutrophe (6430)	Faible	Moyenne	Embroussaillage	△	Cet habitat trouve de nombreuses conditions favorables sur les lisières des boisements humides.
			Destruction des sources		
			Plantations		
Végétation des eaux stagnantes du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> (3150)	Moyenne	Faible	Atterrissement	△	A moins de combler les mares artificiellement, cette menace reste faible. Les traitements sur les cultures environnantes peuvent faire disparaître l'habitat s'ils sont trop importants
			Impact des cultures		
Hêtraie-chênaie de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> (9130)	Faible	Faible	Coupe à blanc	△	Il est peu probable que ces menaces soient réalisées.
			Plantations		
Boisement de l' <i>Alno-Padion</i> * (91E0)	Faible	Moyenne	Coupe à blanc	△△	Comme précédemment, la principale menace est la coupe à blanc. La destruction des sources peut également faire disparaître ces boisements. Le fond de vallon n'est concerné que par une petite plantation de pins. Les plantations de peupliers, absentes sur le site, peuvent être potentiellement réalisées par des propriétaires d'ici quelques années.
			Destruction des sources		
			Plantations		
Chênaie pédonculée du <i>Fraxino-Quercion</i> (9160)	Faible	Moyenne	Coupe à blanc	△△	
			Destruction des sources		
			Plantations		

## 6 - Hiérarchisation des enjeux de conservation

Elle consiste à apprécier et à hiérarchiser l'importance des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire selon un niveau de priorité. Ainsi un niveau de priorité fort correspond à un habitat sur lequel devront se porter plus particulièrement les efforts de conservation.

*Tableau n°8 : Hiérarchisation des enjeux de conservation par habitat*

Habitats (Code Natura 2000)	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Pelouses sèches du <i>Mesobromion*</i> (6210)	★★★	☹	△△△	①
Pelouse –ourlet mésoxérophile calcicole (6210)	★★★	☹ (faciès de dégradation)	△△△	①
Pelouse embroussaillée (fruticée) (6210)	★	☹ (faciès de dégradation)	△	③
Tourbière basse alcaline (7230)	★★★	☹	△△△	①
Végétation des eaux stagnantes du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> (3150)	★★	☹	△	②
Boisement de l' <i>Alno- Padion*</i> (91E0)	★★★	☺	△△	②
Chênaie pédonculée du <i>Fraxino-Quercion</i> (9160)	★★	☺	△△	②
Hêtraie-chênaie de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> (9130)	★★	☺	△	③
Mégaphorbiaie eutrophe (6430)	★★	☹ (faciès de dégradation)	△	③

**Valeur patrimoniale :** Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

**Etat de conservation :** Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (☹)

**Degré de vulnérabilité :** Faible (△), Moyen (△ △), Fort (△ △ △)

**Niveau de priorité :** Fort (①), Moyen (②), Faible (③)



## **7 - Synthèse de la phase d'analyse**

Le diagnostic écologique du site confirme le grand intérêt patrimonial des pelouses de la Barbarie. Les milieux de pelouse ont fortement régressé dans la Marne et constituent donc aujourd'hui des milieux relictuels du plus grand intérêt écologique. La faune et la flore inféodés à ces pelouses y trouvent un dernier refuge.

Mais les caractéristiques géologiques sont certes favorables aux milieux secs mais aussi aux zones humides. En effet, des suintements de pentes dus aux horizons argileux imperméables restituent l'eau et permettent le développement d'une végétation caractéristique des zones humides.

C'est donc une mosaïque d'habitats humides et secs qui se côtoient parfois à quelques mètres seulement de distance.

A l'instar des milieux, la faune et la flore typiques des zones humides et des coteaux calcaires se développent sur le site Natura 2000. Aucune espèce ne relève de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Le site se distingue cependant avec des espèces végétales (orchidées, anémone pulsatille...) et animales (libellules, papillons, oiseaux) rares et en régression.

Du point de vue du contexte socio-économique, le secteur des pelouses de la Barbarie a, en quelques décennies, connu une forte évolution. L'intensification et la modernisation des pratiques agricoles et viticoles ont eu un impact fort sur le patrimoine naturel. En effet, les cultures ont progressivement remplacé les anciennes pâtures. Une petite partie du site inclus un circuit de loisirs motorisés.

Enfin, les diagnostics écologique et socio-économique montrent que deux coteaux calcaires parmi les plus intéressants sont actuellement non intégrés au zonage Natura 2000 qui perd donc de sa pertinence et de sa crédibilité. Ces coteaux font pourtant partie intégrante de la ZNIEFF 1 n°210009863 qui a servi de base à la proposition du site.

Il apparaît opportun de proposer dans le cadre de la phase de mise en œuvre des actions Natura 2000, des groupes de travail afin de convenir à l'échelon local d'un nouveau zonage (qui sera soumis à consultation auprès des communes) pour mettre en place une gestion pérenne et pertinente des pelouses de la Barbarie.

L'ensemble des éléments de l'analyse écologique des habitats naturels sont repris dans des fiches récapitulatives en annexe.

### Annexe 12 : Fiches habitats

## **C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION**

## C - OBJECTIFS DE CONSERVATION

### I - OBJECTIFS A LONG TERME

Les objectifs de conservation à long terme correspondent aux grandes lignes à suivre pour parvenir à conserver ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire dans leur état optimal et sur de longues durées.

3 objectifs sur le long terme peuvent être définis sur les pelouses de la Barbarie.

**L'objectif principal** est de maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Aucune espèce de l'annexe II de la Directive n'ayant été recensée sur le site, l'objectif se portera donc uniquement sur les habitats de l'annexe I.

**Le second objectif** vise à améliorer les connaissances sur le site.

**Le troisième objectif** vise à sensibiliser les acteurs du site dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne.

#### 1 - Maintenir et favoriser les habitats de la Directive « Habitats »

D'après la hiérarchisation des habitats réalisée précédemment, une attention toute particulière devra être portée sur les habitats relevant de la pelouse sèche, de la tourbière basse alcaline et sur la végétation benthique à Charophytes.

Habitat	Code Nat2000	Surface (en ha)	Obj. surf.	Obj. cons.	Commentaires
Pelouses sèches du <i>Mesobromion</i> *	6210*	3,66	↗	↗	L'augmentation des surfaces devra se faire en intégrant les 25 hectares actuellement exclu du site Natura 2000 et en gagnant sur la fruticée. L'état de conservation de la pelouse ourlet peut quant-à lui être amélioré en passant vers la pelouse sèche du <i>Mesobromion</i> et ce qui diminuera légèrement sa surface.
Pelouse -ourlet mésoxérophile calcicole	6210	0,73	↘	↗	
Pelouse embroussaillée (fruticée)	6210	5,58	↘	↔	
Tourbière basse alcaline	7230	0,3	↗	↗	L'augmentation de surface n'est peut être pas possible compte-tenu des surfaces favorables restreintes puisqu'inféodées à la proximité des sources. En revanche l'amélioration de l'état de conservation est possible notamment en faisant évoluer la jonçaille à <i>Juncus subnodulosus</i> vers le groupement à Choin noirâtre.
Végétation des eaux stagnantes de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	0,004	↔	↗	Les surfaces ne peuvent pas être augmentées à moins de creuser d'autres mares. Par contre il serait certainement possible d'avoir d'autres espèces dans cet habitat
Boisement de l' <i>Alno-Padion</i> *	91E0*	5,07	↔	↔	Il n'est pas souhaité d'augmenter la surface de ces habitats ni leur état de conservation qui sont satisfaisants
Chênaie pédonculée du <i>Fraxino-Querçion</i>	9160	9,17	↔	↔	
Hêtraie-chênaie de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	22,40	↔	↔	
Mégaphorbiaie eutrophe	6430	2,25	↔	↗	En tant que stade dynamique transitoire avant les stades préforestiers, la mégaphorbiaie est vouée à disparaître et à se régénérer naturellement dans d'autres secteurs marécageux. Son état reflète des perturbations anthropiques et son état de conservation peut donc être amélioré

Légende : Obj. surf. : Objectif de surface

Obj. cons. : Objectif d'état de conservation

↔ : maintien ; ↗ : amélioration ou extension ; ↘ : diminution ou régression

## **2 - Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités**

Certains domaines faunistiques présentent de grosses lacunes et nécessitent la réalisation d'inventaires complémentaires.

En effet, les caractéristiques du site laissent prévoir la présence de plusieurs espèces de chauves-souris et d'amphibiens, inscrits à l'annexe II de la directive "Habitats-Faune-Flore".

L'étude des groupes Lépidoptères, Odonates et Orthoptères et la mise en place de suivis floristiques pourraient permettre de mesurer l'impact des mesures de gestion futures.

## **3 - Sensibiliser les acteurs du site dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne**

L'implication locale de la population, des élus et des propriétaires à la préservation de leur patrimoine naturel est un facteur très important pour permettre le maintien des habitats à long terme.

## **II - STRATEGIES DE GESTION**

*Tableau n°9 : Stratégies d'intervention par objectif à long terme*

Objectifs à long terme	Contraintes	Stratégies de gestion
<b>I - Maintenir et favoriser les habitats de la directive « Habitats-Faune-Flore »</b>	Embroussaillage	Abattage, débroussaillage localisé pour restaurer des surfaces disparues de pelouses
	Abandon de la gestion extensive du site	- Mise en place d'une fauche avec exportation des matériaux sur la pelouse ourlet - Mise en place d'un pâturage extensif sur les habitats de pelouses sèches.
	Mise en culture	Stopper l'extension des cultures
	Sports motorisés	Exclure le circuit du périmètre Natura 2000 ?
	Plantations	Ne pas réaliser de plantations
	Destruction des sources	Conservier les sources
<b>II - Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités</b>	/	Mise en place de suivis floristiques afin d'évaluer l'impact des mesures de gestion futures
	/	Mettre en place un suivi des populations d'insectes (Lépidoptères, Orthoptères et des Odonates)
	/	Réaliser un inventaire des populations d'amphibiens et de chiroptères
<b>III - Sensibiliser les acteurs du site dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne</b>	/	- Elaboration d'un infosite - Communication dans le bulletin municipal - Réunions publiques / visite nature

### **III - OBJECTIFS OPERATIONNELS**

Les objectifs opérationnels prennent en compte les différents facteurs ayant une incidence positive ou négative sur l'état de conservation du site (cf. paragraphe « Facteurs influençant les objectifs à long terme ») afin d'atteindre les objectifs à long terme.

Les objectifs sont ensuite déclinés en un certain nombre d'opérations définies d'après la nomenclature utilisée pour les plans de gestion des Réserves Naturelles :

**GH** = Gestion des **H**abitats et des espèces  
**FA** = Fréquentation, Accueil et pédagogie  
**AD** = **AD**ministratif

**SE** = Suivi **E**cologique  
**PO** = **PO**lice et surveillance  
**IO** = Maintenance des **I**nfrastructures et des **O**utils

#### **1 - Restaurer et entretenir les milieux de pelouses**

<b>Objectif à long terme visé :</b>	Favoriser les habitats de la Directive « Habitats-Faune-Flore »
<b>Habitat(s) concerné(s) :</b>	6210*, 6210
<b>Facteurs d'influence :</b>	Abandon des parcelles ou des pratiques agropastorales au profit des cultures ou des vignes Plantations de résineux

Sur le site, les pelouses sèches sont fortement menacées par la fermeture du milieu. En effet, suite à l'absence de gestion (fauche ou pâturage), ces pelouses peuvent être envahies :

- par les graminées sociales (Brome, Brachypode) ;
- partiellement et même parfois complètement par la fruticée (prunelliers, aubépine ...) et les pins.

Ces deux faciès dégradés présentent une diversité d'espèces moins importante.

Deux types d'actions doivent être envisagés selon l'état de conservation de l'habitat :

- une restauration par réouverture par débroussaillage du milieu lorsque celui-ci est fortement embroussaillé ;
- l'entretien de la pelouse ouverte ou récemment restaurée par fauche, débroussaillage et/ou pâturage. Le pâturage ne sera facile à mettre en place du fait de l'absence d'éleveurs dans le secteur ainsi que des faibles surfaces de pelouses sèches. Dans un premier temps, l'effort se portera donc sur la fauche.

Dans un second temps

#### **Préconisations de gestion**

<b>Code</b>	<b>Titre</b>	<b>Priorité</b>
GH 1	Débroussaillage des zones envahies par les arbustes	***
GH 2	Entretien régulier par pâturage	*
GH 3	Entretien régulier par fauche	***
GH 5	Décapage superficiel pour restaurer la végétation typique	*

## 2 - Restaurer et entretenir les milieux humides

<b>Objectif à long terme visé :</b>	Favoriser les habitats de la Directive « Habitats »
<b>Habitat(s) concerné(s) :</b>	3150, 7230
<b>Facteurs d'influence :</b>	Abandon des parcelles ou des pratiques agropastorales au profit des cultures ou des vignes Plantations de résineux Destruction de certaines sources

En l'absence d'entretien, la strate arbustive progresse rapidement au détriment des zones humides ouvertes, dernier refuge d'espèces patrimoniales.

L'un des objectifs prioritaires sur le site Natura 2000 est donc de restaurer puis d'entretenir les zones ouvertes dégradées et entretenir les secteurs ouverts encore en bon état de conservation. A l'instar des pelouses, il convient de remettre en place des pratiques traditionnelles de fauche en les ajustant au contexte local actuel (la faible superficie ne permet pas de privilégier un pâturage).

Les zones fortement boisées devront faire l'objet d'un débroussaillage/abattage des arbustes envahissants. Pour limiter le rejet très dynamique des souches et redévelopper une végétation typique, ces surfaces réouvertes devront ensuite être entretenues par fauche.

Il pourra être créé quelques mares afin de favoriser l'habitat « Végétation de l'Hydrocharition » en fond de vallon.

### Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
GH 1	Débroussaillage des zones envahies par les arbustes	***
GH 3	Entretien régulier par fauche	***
GH 4	Création de mares	*
GH 5	Décapage superficiel pour restaurer la végétation typique	*
GH 6	Préserver les sources et les suintements	***

### 3 - Préserver les boisements patrimoniaux

<b>Objectif à long terme visé :</b>	Favoriser les habitats de la Directive « Habitats-Faune-Flore »
<b>Habitat(s) concerné(s) :</b>	91E0*, 9160, 9130
<b>Facteurs d'influence :</b>	Plantations de résineux

Les boisements d'intérêt communautaire n'ont pas sur le site une fonction de production très forte. En l'état actuel des connaissances du site, ces peuplements présentent un état de conservation satisfaisant.

Durant les 6 prochaines années du document d'objectifs, la libre expression écologique de ces habitats permettra de satisfaire pleinement les objectifs du document d'objectifs.

Si les propriétaires veulent cependant intervenir sur leurs boisements, ils seront incités à respecter les bonnes pratiques de gestion forestière.

Cependant, la création ou le rétablissement de clairières dans les peuplements forestiers pourra être préconisée afin de créer des puits de lumière arrivant au sol et pouvant favoriser ainsi une végétation herbacée des milieux mésophiles

#### Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
GH 7	Création ou restauration de clairière	**
GH 8	Laisser les peuplements forestiers évoluer naturellement durant 6 ans	*
GH 9	Respecter les bonnes pratiques de gestion forestière (pas de plantation, éviter coupe rase...)	*

### 4 - Favoriser les zones en herbe pour limiter les intrants agricoles

<b>Objectif à long terme visé :</b>	Favoriser les habitats de la Directive « Habitats-Faune-Flore »
<b>Habitat(s) concerné(s) :</b>	Tous les habitats du site Natura 2000
<b>Facteurs d'influence :</b>	Dégradation de la qualité du milieu par apport (ruissellement et infiltration) de phytocides et engrais

L'impact des intrants d'origine agricole ou viticole doit être dans la mesure du possible limité afin de ne pas perturber les fonctionnements écosystémiques des habitats patrimoniaux.

Pour se faire, il sera préconisé de favoriser les zones en herbe (création de couverts herbacés et/ou création de haie) afin de créer des zones tampons entre les zones de cultures et les milieux naturels et limiter ainsi la dispersion des intrants.

Ces opérations ne pourront être engagées que sur des terrains agricoles puisque mobilisables par le biais de mesures agri-environnementales (MAE) qui restent à définir en concertation avec les agriculteurs locaux.

#### Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
GH 10	Mesures agri-environnementales (MAE) à construire et définir en lien avec les agriculteurs du site lors d'une réunion de travail	***
GH 11	Maintenir des bandes enherbées	**

## 5 - Améliorer les connaissances sur les milieux, la faune et la flore

<b>Objectif à long terme visé :</b>	Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités
<b>Facteurs d'influence :</b>	Evolution naturelle du site

### Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
SE 1	Compléments d'inventaires sur les chauve-souris	**
SE 2	Compléments d'inventaires sur les amphibiens	*
SE 3	Compléments d'inventaires sur les insectes (Lépidoptères, Odonates et Orthoptères)	**
SE 4	Compléments d'inventaires sur les oiseaux	*

Les données sur la faune fréquentant le site ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'avoir une appréciation rigoureuse des espèces inféodées aux milieux présents.

Pour pouvoir mettre en place des opérations de gestion, et évaluer leurs impacts sur la faune, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance des espèces fréquentant les habitats naturels du site. La recherche sera orientée prioritairement vers les espèces de la Directive « Habitats-Faune-Flore » potentiellement présentes sur le site.

## 6 - Evaluer l'impact de gestion

<b>Objectif à long terme visé :</b>	Acquérir une meilleure connaissance des milieux, de leur fonctionnement et de leurs potentialités
<b>Facteurs d'influence :</b>	Opérations de gestion mises en place

Toute opération engagée doit faire l'objet d'une évaluation afin d'estimer si les résultats espérés sur l'état de conservation des milieux naturels ont été atteints.

Il sera donc réalisé périodiquement un suivi des indicateurs de l'état de conservation et de l'évolution des surfaces des habitats de la Directive. Les bio-indicateurs retenus sont l'analyse de l'évolution de la flore, des insectes et de l'avifaune du site.

### Préconisations de gestion

Code	Titre	Priorité
SE 5	Suivi des bio-indicateurs (flore, avifaune, insectes) de l'état de conservation des habitats communautaires	**
SE 6	Suivi de l'évolution de la surface des habitats de la Directive	**

## 7 - Informer la population et les acteurs locaux sur la préservation du site

<b>Objectif à long terme visé :</b>	Sensibiliser les acteurs dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne
<b>Facteurs d'influence :</b>	Pratiques agricoles et viticoles sur le secteur Loisirs motorisés (quelques traces de quads et motos dans le coteau de la Barbarie)



La communication auprès des acteurs locaux et des habitants est une démarche indispensable pour la bonne réussite de la procédure Natura 2000 qui reste avant tout une démarche contractuelle. Informer sur l'intérêt écologique du site et les actions mises en œuvre sur le site, sensibiliser la population et les acteurs locaux doit permettre d'effacer les préjugés et de limiter la dégradation du site par ignorance.

Deux moyens de communication seront privilégiés pour la diffusion de l'information :

- la réalisation d'animations de sensibilisation et de réunions d'information ;
- l'édition d'une lettre d'information et la rédaction d'articles dans la presse et les bulletins municipaux.

**Préconisations de gestion**

Code	Titre	Priorité
FA 1	Réalisation d'animations de sensibilisation et de réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale	***
FA 2	Edition d'une lettre d'information et rédaction d'articles dans la presse locale	**
FA 3	Réalisation de sorties « nature »	**

## 8 - Ajuster le périmètre Natura 2000

<b>Objectif à long terme visé :</b>	Sensibiliser les acteurs dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne
<b>Facteurs d'influence :</b>	Grands secteurs de pelouses sèches contigus au site Natura 2000

Le site est uniquement composé de propriétaires privés dont le parcellaire est parfois très morcellé, notamment les secteurs boisés. Le périmètre actuel ne prend pas en compte les plus grandes et les plus intéressantes surfaces de pelouses sèches. Il semble donc opportun que le document d'objectifs préconise la définition d'un nouveau périmètre qui sera soumis pour consultation auprès des communes.

**Préconisations de gestion**

Code	Titre	Priorité
AD 1	Nouvelle proposition de zonage Natura 2000	***

## 9 - Suivi administratif et mission d'assistance de la structure animatrice

<b>Objectif à long terme visé :</b>	Sensibiliser les acteurs dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne
<b>Facteurs d'influence :</b>	Nombreux propriétaires sur le site Montage administratif complexe d'un contrat Natura 2000

Il reste, afin de mettre à jour le document d'objectifs, de rédiger et d'intégrer les cahiers des charges des Chartes Natura 2000 et des Mesures agri-environnementales (MAE). Des groupes de concertation locale avec les propriétaires seront réunis à cette occasion.

Afin d'inscrire pleinement le document d'objectifs dans une dynamique locale, la structure animatrice par le biais de réunion et de rencontre de gestion sur le terrain, devra dans un premier temps inciter les propriétaires à contractualiser des opérations Natura 2000. Elle sera donc ensuite logiquement amenée à assister les propriétaires dans le montage technique et administratif des contrats.

Cette structure d'animation devra enfin coordonner le suivi administratif du document d'objectifs (rédaction des bilans annuels, réunion du comité de pilotage...).

**Préconisations de gestion**

Code	Titre	Priorité
AD 2	Rédaction des chartes Natura 2000 et des MAE	***
AD 3	Incitation auprès des propriétaires pour la contractualisation	**
AD4	Suivi administratif du document d'objectifs	**

## **D - PROGRAMMATION D' ACTIONS**

---

## D - PROGRAMME D' ACTIONS

---

### I - LES OPERATIONS DE GESTION

#### Annexe n°13 : Carte des opérations de gestion

Les opérations réalisées pour la gestion en faveur des habitats naturels d'un site Natura 2000 peuvent bénéficier de contreparties financières dans le cadre des contrats Natura 2000. Pour bénéficier d'un contrat, la parcelle, objet du contrat, doit être incluse (partiellement ou entièrement) dans le site Natura 2000.

#### - Mesures Agri-Environnementales (MAE)

Le contrat passé avec un propriétaire ou un ayant-droit (agriculteur, propriétaire...) prendra la forme d'une MAE lorsque les parcelles font partie d'une exploitation agricole, soit du fait de leur inscription à la MSA, soit du fait de leur déclaration aux primes de la PAC (imprimé S2 jaune).

Ce nouveau dispositif a été mis en place en 2007 par l'Etat. C'est la raison pour laquelle le DOCOB ne peut actuellement développer avec précision les MAE. Plus souple dans sa construction que le précédent dispositif des Contrats d'Agriculture Durable, les MAE à inclure dans le DOCOB seront construites en concertation avec les agriculteurs lors de groupe de travail lors de la phase d'animation.

Deux autres outils permettent de mettre en œuvre les actions du DOCOB sur les parcelles non agricoles :

#### - Contrat Natura 2000 :

Les opérations spécifiques engendrant un surcoût ou une dépense spécifique (débroussaillage, fauche de pelouse ...) pourront faire l'objet d'un contrat Natura 2000. Les financements prennent en charge 100% des dépenses (justification sur devis et factures). Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 (version du 3 octobre 2006) définis par la DIREN sont opérationnels pour le présent DOCOB.

#### - Charte Natura 2000

Ce nouvel outil permet à un propriétaire d'être exonéré de la Taxe sur le Foncier Non Bâti en contrepartie du respect sur 5 ans de bonnes pratiques en "bon père de famille" sur sa parcelle (exemple : ne pas combler ou circuler avec des engins dans les mares, planter des espèces forestières adaptées à la région, conserver la pelouse...). Le cahier des charges de ces chartes Natura 2000 reste à définir. Elles seront présentées lors d'un prochain COPIL pour validation.

La structure animatrice du DOCOB aura, entre autre, pour mission d'aider les propriétaires du site à monter techniquement et administrativement les projets des contrats et chartes Natura 2000.

Tableau n°10 : Synthèse des opérations proposées

Objectif à long terme	Objectif opérationnel	Code opération	Intitulé de l'opération	Priorité	Type opération	Code des mesures mobilisables		Intitulé du contrat Natura 2000 ou des MAE
						MAE	Contrat Natura 2000	
Maintenir et favoriser les habitats d'intérêt communautaire	1 - Restaurer et entretenir les milieux de pelouses	GH 1	Débroussaillage des zones envahies par les arbustes	***	Contrat		MO-CA-01	Réouverture des habitats par débroussaillage
		GH 2	Entretien régulier par pâturage	*	Contrat		MO-CA-02 MO-CA602b	Entretien des habitats ouverts par pâturage Pose et restauration de clôtures
		GH 3	Entretien régulier par fauche	***	Contrat		MO-CA-03	Entretien des habitats ouverts par fauche
		GH 5	Décapage superficiel pour restaurer la végétation typique	*	Contrat		MO-CA-06	Décapage et étrépage sur de petites placettes
	2- Restaurer et entretenir les milieux humides	GH 1	Débroussaillage des zones envahies par les arbustes	***	Contrat		MO-CA-01	Réouverture des habitats par débroussaillage
		GH 3	Entretien régulier par fauche	***	Contrat		MO-CA-03	Entretien des habitats ouverts par fauche
		GH 4	Création de mares	*	Contrat		F27002 CA2	Création de mares forestières
		GH 5	Décapage superficiel pour restaurer la végétation typique	*	Contrat		MO-CA-06	Décapage et étrépage sur de petites placettes
	3 – Préserver les boisements patrimoniaux	GH 6	Préserver les sources et les suintements	***	Bonne pratique (charte Nat2000)			
		GH 7	Création ou restauration de clairières	**	Contrat		F27001 CA1	Création ou rétablissement de clairière
		GH 8	Laisser les peuplements forestiers évoluer naturellement	*	Bonne pratique (charte Nat2000)			
	4 - Favoriser les zones en herbe pour limiter les intrants agricoles	GH 9	Respecter les bonnes pratiques de gestion forestière (pas de plantation, éviter coupe rase...)	*	Bonne pratique (charte Nat2000)			
		GH 10	Mesures agri-environnementales (MAE) à construire et définir en lien avec les agriculteurs du site lors d'une réunion de travail	***	MAE	A définir		A définir
		GH 11	Maintenir des bandes enherbées	**	Bonne pratique (charte Nat2000)			
Améliorer les connaissances sur le site	5 - Améliorer les connaissances sur les milieux, la faune et la flore	SE 1	Compléments d'inventaires sur les chauve-souris	**	Etude			
		SE 2	Compléments d'inventaires sur les amphibiens	*	Etude			
		SE 3	Compléments d'inventaires sur les insectes (Lépidoptères, Odonates et Orthoptères)	**	Etude			
		SE 4	Compléments d'inventaires sur les oiseaux	*	Etude			
	6 - Evaluer l'impact de gestion	SE 5	Suivi des bio-indicateurs (flore, avifaune, insecte) de l'état de conservation des habitats communautaires	**	Etude			
		SE 6	Suivi de l'évolution de la surface des habitats de la Directive	**	Etude			
Sensibiliser les acteurs locaux dans le but de la mise en place d'une gestion pérenne	7 - Informer la population et les acteurs locaux sur la préservation du site	FA 1	Réalisation d'animations de sensibilisation et des réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale	***	Animation			
		FA 2	Edition d'une lettre d'information et rédaction d'articles dans la presse locale	**	Animation			
		FA 3	Réalisation de sortie « nature »	**	Animation			
	8 - Ajuster le périmètre Natura 2000	AD 1	Nouvelle proposition de zonage Natura 2000	***	Concertation + Animation + Démarche administrative			
		AD2	Rédaction des chartes Natura 2000 et des MAE	***				
		AD3	Incitation auprès des propriétaires pour la contractualisation	**				
		AD4	Suivi administratif du docob	**				

## *GH 1 - Débroussaillage des pelouses et zones humides envahies par les arbustes*

Priorité : \*\*\*

Problématique majeure, l'envahissement par la strate arbustive des habitats de pelouses et de marais a déjà fortement dégradé le site. Aussi, il convient de rouvrir les secteurs embroussaillés (faiblement ou fortement) afin de restaurer une végétation héliophile typique des milieux ouverts.

Cette opération de gestion mobilise la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

### Contrats Natura 2000

- Catalogue régional : mesure MO-CA-1 "Réouverture d'habitats par débroussaillage"

☞ *Aide financière et cahier des charges : cf. Contrats Natura 2000 en annexe*

## *GH 2 - Entretien régulier par pâturage*

Priorité : \*

Le pâturage était un mode de gestion autrefois largement répandu sur les milieux de pelouses. C'est un moyen très efficace pour maintenir les milieux ouverts puisque l'abrutissement du troupeau permet de limiter le développement des graminées sociales et des arbustes et s'il est bien mené de diversifier le cortège floristique. En outre, le couplage de plusieurs espèces (ovins, caprins, équins) permet d'obtenir de très bons résultats.

Ce mode de gestion est aujourd'hui largement utilisé tant par les structures gestionnaires d'espaces naturels que par la profession agricole en France qui redécouvre l'intérêt d'une telle pratique.

Cette opération de gestion mobilise les mesures suivantes car leur cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

### Contrat Natura 2000 :

- Catalogue régional : mesures MO-CA-02 "Entretien des habitats ouverts par pâturage" et MO-CA-02b "Pose et restauration de clôtures pour l'entretien annuel par pâturage des habitats ouverts"

☞ *Aide financière et cahier des charges : cf. Contrats Natura 2000 et MAE en annexe*

⇒ **Cependant, étant donné la faible superficie de pelouses et zones humides actuellement intégrée dans le site Natura 2000, le pâturage ne semble pas véritablement adapté, la fauche apparaissant beaucoup plus pertinente. Seule une évolution du périmètre avec l'intégration du coteau de la Barbarie permettrait d'envisager une telle perspective.**

### *GH 3 - Entretien régulier par fauche*

Priorité : \*\*\*

La fauche est l'autre mode gestion qui permet de maintenir les milieux naturels ouverts (pelouse, marais...) en bon état de conservation. Elle peut être dans certains cas associée au pâturage pour de meilleurs résultats. Elle permet de limiter l'envahissement par les ligneux par fauche des semis mais elle peut limiter aussi l'envahissement de certaines espèces herbacées pouvant devenir rapidement dominantes et banaliser le cortège floristique (Brachypode penné, Brome, Molinie, Roseau...).

Ce mode de gestion est d'autant plus simple qu'il ne nécessite pas la pose d'infrastructures nécessaires au pâturage (clôture, parc de contention). Cependant, il reste parfois difficile de faucher les secteurs les plus humides ou les coteaux les plus pentus qui devront alors être fauchés à la débroussailleuse manuelle. La fauche doit s'accompagner d'une exportation des résidus afin de ne pas enrichir le milieu.

Cette opération de gestion mobilise la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

#### Contrats Natura 2000 :

- Catalogue régional : mesure MO-CA-03 "Entretien mécanique ou manuel des habitats ouverts"

☞ *Aide financière et cahier des charges : cf. Contrats Natura 2000 en annexe*

### *GH 4 - Création de mares*

Priorité : \*

L'habitat « Végétation des eaux stagnantes du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* » ne se développe que sur deux mares du site. Afin de favoriser cet habitat, il peut-être envisagé de creuser quelques mares afin de développer le cortège floristique typique. Cette action aura par la même occasion un impact bénéfique pour les populations d'amphibiens et de libellules.

Cette opération de gestion mobilise les mesures suivantes car leur cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

#### Contrats Natura 2000 :

- Catalogue régional : mesure MO-CA-07 "Création ou rétablissement de mares  
mesure F 27 002 CA2 "Création ou rétablissement de mares en forêt"

☞ *Aide financière et cahier des charges : cf. Contrats Natura 2000 en annexe*

### ***GH 5 - Décapage superficiel pour restaurer la végétation typique des zones humides***

Priorité : \*

Le but du décapage est d'enlever l'horizon superficiel sur quelques centimètres seulement pour remettre à nu le sol. Il est primordial que cette opération « s'appuie sur une réflexion cohérente de la part du gestionnaire » car en l'absence de précaution, un décapage peut s'avérer traumatisant pour le milieu. En particulier, cette opération ne doit être engagée que lorsque les connaissances sur le fonctionnement hydrique et la hauteur du battement de nappe sont parfaitement connues.

Cette opération de gestion mobilise la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

Contrat Natura 2000 :

- Catalogue régional : mesure MO-CA-06 "Décapage et étrépage sur de petites placettes"

☞ *Aide financière et cahier des charges : cf. Contrats Natura 2000 en annexe*

### ***GH 6 - Préserver les sources et les suintements***

Priorité : \*\*\*

Le fonctionnement hydrique du site ne doit pas être perturbé et tout particulièrement, les sources ne doivent subir aucune dégradation. Dans le cas contraire, un déficit hydrique viendrait menacer la pérennité des zones humides.

Cette bonne pratique n'a pas que pour objet la préservation des zones humides mais s'inscrit aussi dans une démarche plus globale (ressource et qualité de l'eau...).

☞ *Bonne pratique ne nécessitant pas une rémunération via un contrat Natura 2000.  
Intégration future possible dans une charte Natura 2000.*

### ***GH 7 - Création ou restauration de clairière***

Priorité : \*\*

La création ou la restauration de clairières joue un rôle important sur le fonctionnement des peuplements forestiers et des habitats de pelouses. D'un point de vue sylvicole, la structure du peuplement est diversifiée. D'un point de vue écologique, une clairière accueille des espèces végétales héliophiles et est favorable à la diversité faunistique. Sur le site, elle permettrait ainsi de redévelopper des communautés végétales proches des milieux de pelouses. Cette mosaïque boisement/clairière à végétation herbacée participerait à une amélioration de l'état de conservation des peuplements forestiers

Cette opération de gestion mobilise la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

Contrat Natura 2000 :

- Catalogue régional : Mesure 27 001 CA1 "Création ou rétablissement de clairières"

☞ *Aide financière et cahier des charges : cf. Contrats Natura 2000 en annexe*

***GH 8 - Laisser les peuplements forestiers évoluer naturellement***

Priorité : \*

Les boisements du site Natura 2000 n'ont pas une vocation productive très forte et l'état de conservation de la forêt alluviale et des hêtraies-chênaies est bon. En l'état, il est préconisé de laisser les peuplements forestiers évoluer naturellement sur les 6 ans de validité du document d'objectifs.

☞ *Bonne pratique ne nécessitant pas une rémunération via un contrat Natura 2000  
Intégration future possible dans une charte Natura 2000.*

***GH 9 - Respecter les bonnes pratiques de gestion forestière (pas de plantation, éviter coupe rase...)***

Priorité : \*

Le propriétaire forestier se doit de respecter certaines bonnes pratiques de gestion forestière.

Il doit ainsi :

- éviter les coupes rases de trop grande superficie ;
- éviter les plantations (surtout d'espèces exogènes) et favoriser la régénération naturelle ;
- limiter les impacts sur le sol et les ruisseaux lors d'éventuels travaux d'exploitation.

☞ *Bonne pratique ne nécessitant pas une rémunération via un contrat Natura 2000  
Intégration future possible dans une charte Natura 2000.*

***GH 10 - Définition des MAE en concertation avec les agriculteurs locaux***

Priorité : \*\*\*

Le contexte agricole très marqué du vallon de Branscourt peut avoir un impact sur le patrimoine naturel (ruissellement de matières en suspension et de produits phytosanitaires en cas de forte précipitation). L'objectif est de permettre une meilleure infiltration de l'eau dans le sol (et donc une meilleure alimentation des sources) en, éventuellement, reconvertissant les cultures en surfaces herbacées temporaires ou permanentes, plantant des haies...

Les mesures seront présentées et définies lors d'un groupe de travail "Mesures agricoles" avec les agriculteurs (cf. mesure AD-2).



### *GH 11 - Maintenir des bandes enherbées*

Priorité : \*\*

La législation prévoit la création et le maintien d'une bande enherbée de 5 mètres de largeur minimum le long de tous les ruisseaux (temporaires ou non) inscrits sur la carte IGN (ligne ou pointillé bleu).

☞ *Les obligations concernant la création et le maintien de bande enherbée portent sur 3% de la surface de l'exploitation. Au-delà, ils devront être rémunérés (MAE?).*

## **II - SUIVIS ET INVENTAIRES**

### **SE 1 - Compléments d'inventaires sur les chauve-souris**

Priorité : \*\*

Les populations de chauve-souris restent très mal connues sur le site en terme d'espèces, de répartition sur le site et d'effectifs. Pourtant, elles apprécient particulièrement les secteurs de zones humides où les insectes (leur nourriture principale) sont généralement bien représentés.

L'étude consiste donc à inventorier et estimer l'état des populations des chauves-souris en période estivale et le milieu environnant (territoires de chasse des chauves-souris) du site Natura 2000.

Pour inventorier et estimer l'abondance des chauves-souris sur le site, trois techniques pourront être utilisées :

- l'observation visuelle (juillet) : l'ensemble des ouvrages susceptibles d'accueillir des populations estivales sera visitée (comble des maisons, granges...).
- l'écoute acoustique à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (juillet et août) ;
- la capture par filet pour une identification précise.

L'ensemble des sites potentiels de chasse du site Natura 2000 devra être prospecté au cours de cette étude.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

### **SE 2 - Compléments d'inventaires sur les amphibiens**

Priorité : \*

Les prospections non exhaustives réalisées pour la rédaction du présent document d'objectifs n'ont permis de mettre en évidence la présence que de deux espèces. Pourtant, le réseau hydrographique et les boisements alluviaux sont des habitats potentiels d'un plus large cortège d'espèces.

Des prospections complémentaires devront permettre de confirmer ou infirmer ce premier constat.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

### **SE 3 - Compléments d'inventaires sur les insectes (Lépidoptères, Odonates et Orthoptères)**

Priorité : \*\*

Les coteaux calcaires accueillent une faune très caractéristique adaptée aux conditions difficiles du milieu (forte dessiccation en été, ensoleillement, sol pauvre...). Les pelouses ayant fortement régressé, leur faune associée est par là-même d'un grand intérêt écologique.

Le même constat peut-être formulé pour les zones humides.

Aussi, il apparaît primordial de posséder des données précises sur les cortèges entomologistes en présence et plus précisément sur les Lépidoptères (papillons), les Odonates (libellules) et les Orthoptères (sauterelles et grillons).

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

#### *SE 4 - Compléments d'inventaires sur les oiseaux*

Priorité : \*

Les oiseaux sont d'une grande diversité sur le site Natura 2000. Ils représentent une richesse et un patrimoine écologique fort mais encore trop mal connu.

Aussi, il apparaît primordial de posséder des données précises sur les cortèges avifaunistiques en présence.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

#### *SE 5 - Suivi des bio-indicateurs (flore, avifaune, insecte) de l'état de conservation des habitats communautaires*

Priorité : \*\*

Ces suivis seront réalisés à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

Ils devront permettre de conclure sur l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

☞ *Coût de l'opération :*

- suivi de la végétation : sur devis*
- suivi de l'avifaune : sur devis*
- Suivi des insectes : sur devis*

#### *SE 6 - Suivi de l'évolution de la surface des habitats de la Directive*

Priorité : \*\*

En plus de l'état de conservation des habitats, l'ensemble des habitats de la Directive sera cartographié et leurs surfaces estimées. Ces surfaces seront comparées avec l'état initial réalisé en 2005 (cf. cartes de localisation des habitats naturels en annexe).

Ce suivi sera réalisé à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

### **III - FREQUENTATION, SENSIBILISATION ET ANIMATION**

#### **FA 1 - Réalisation d'animations de sensibilisation et des réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale**

Priorité : \*\*\*

Cette opération consiste à réunir la population et les acteurs locaux au moins une fois tous les 2 ans pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir les intérêts écologiques du site sur le terrain.

L'intérêt d'une telle opération réside dans le dialogue en direct avec la population locale, ce qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

#### **FA 2 - Edition d'une lettre d'information et rédaction d'articles dans la presse locale**

Priorité : \*\*

Une information tous les 2 ans sur le déroulement de la mise en place des opérations de gestion et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais d'une lettre d'information (en continuité avec celle éditée lors de la phase d'élaboration du DOCOB).

Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local sur les objectifs du réseau Natura 2000 et la mise en œuvre concrète sur le terrain.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

#### **FA 3 - Réalisation de sortie « nature »**

Priorité : \*\*

La valorisation pédagogique auprès du grand public d'un site Natura 2000 est un objectif important.

Aussi, une sortie « nature » pourra être régulièrement organisée : elle permettra de montrer concrètement les actions réalisées ou développer un thème précis : la végétation des pelouses et des marais, les orchidées...

Elles pourront être limitées, dans un premier temps, aux habitants de Savigny-sur-Ardres.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

### AD 1 - Nouvelle proposition de zonage

Priorité : \*\*\*

L'actuel périmètre Natura 2000 n'est pas pertinent et pour plusieurs raisons :

#### Habitats d'intérêt communautaire

Une surface très importante d'habitats d'intérêt communautaire (pelouses sèches mais aussi boisements) est non intégrée dans les limites du site actuel. Il semble prioritaire de les intégrer dans le prochain périmètre afin que ces habitats puissent bénéficier de la démarche de contractualisation pour leur conservation. Leur intérêt écologique est prioritaire à l'échelle du site Natura 2000 mais aussi à l'échelle du département de la Marne.

#### Micro-secteur de cultures ou de vignobles

Certaines parcelles agricoles ou viticoles sont actuellement intégrées à la marge (petites bandes de quelques mètres de large près des boisements, quelques rangs de vigne...) dans le site Natura 2000. **Il est proposé d'exclure ces petites bandes** afin que le périmètre se base le plus possible sur les limites naturelles des boisements ou des chemins.

Enfin, dans un souci de cohérence du zonage et afin d'intégrer le site dans le contexte socio-économique, certaines cultures devront être laissées à l'intérieur ou en périphérie du zonage. En effet, pour la bonne préservation du patrimoine naturel, il est important à l'avenir d'aider les pratiques agricoles à mieux prendre en compte la préservation des habitats d'intérêt communautaire contigus aux cultures. Ce choix laisse de plus la possibilité aux exploitants de bénéficier d'une aide financière dans la cadre d'une signature d'une mesure agri-environnementale (MAE).

#### Circuit de loisirs motorisés

Il pourra enfin être proposé d'exclure le circuit de loisirs motorisés dont la pelouse est très largement détruite suite aux passages des motos et aux travaux réalisés.

La réflexion de ce nouveau périmètre constitue une des actions prioritaires et devra être engagée dès la validation du DOCOB par les membres du Comité de pilotage. Un groupe de travail et de concertation locale sera réuni à ce titre.

### AD 2 - Rédaction des chartes Natura 2000 et des MAE

Priorité : \*\*\*

Un groupe de travail "Mesures agricoles" réunissant les principaux acteurs concernés (communes, agriculteur, structure animatrice) sera réuni. L'objectif de cette réunion sera de construire le cahier des charges des mesures agricoles les plus pertinentes, tant d'un point de vue écologique qu'au regard des pratiques en place.

Les cahiers des charges des bonnes pratiques pour chaque grand type de milieu et pouvant faire l'objet d'une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (Charte Natura 2000) seront rédigés par la structure animatrice et présenté pour discussions et validation en comité de pilotage.

### AD 3 - Incitation des propriétaires à la contractualisation et accompagnement au montage administratif des contrats

Priorité : \*\*

Les acteurs locaux principalement concernés par les opérations Natura 2000 sont clairement identifiés sur le site (propriétaires privés, exploitants agricoles, chasseurs). Cependant, des réunions d'information et des rencontres sur le terrain pourront être organisées auprès des propriétaires et exploitants pour les inciter à contractualiser des opérations Natura 2000.

Il apparaît de plus primordial que la structure en charge de l'animation du site assiste toute personne (physique ou morale) dans la définition des actions à engager sur ses terrains et dans le montage administratif du contrat.

☞ Coût de l'opération : sur devis

### AD 4 - Réalisation des bilans annuels et évaluation finale du document d'objectif

Priorité : \*\*

#### Bilan annuel

La structure en charge de la phase d'animation du document d'objectifs devra réaliser un bilan annuel des opérations : contrats montés, suivis scientifiques ou opérations de communication réalisées, réunions avec les propriétaires privés...

Le comité de pilotage pourra être réuni tous les ans ou 2 ans afin de faire le point sur l'état d'avancement des opérations.

#### Evaluation finale du document d'objectifs

De plus, à la fin des six années du document d'objectifs, un bilan global devra être rédigé par la structure animatrice. Ce bilan devra faire l'inventaire des opérations Natura 2000 réalisés (contrat, études scientifiques...) et montrer dans quelle mesure les objectifs initiaux ont été atteints. Ce bilan servira de base de réflexion pour la réalisation du 2<sup>e</sup> document d'objectifs.

☞ Coût de l'opération : sur devis



---

## BIBLIOGRAPHIE

---

- **BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.C., ROYER J.M., ROUX G., TOUFFET J., 2004**, *Prodrome des végétations de France*, Muséum National d'Histoire Naturelle, 171 p.
- **BECU D., LECOMTE R., 2004**, *Docob N°16 "Pelouses submontagnardes du plateau de Langres"*, CPNCA, 62p. + annexes
- **BECU D., LECOMTE R., 2004**, *Docob N°3 "Rebord du plateau de Langres à Cohons et Chalindrey"*, CPNCA, 49p. + annexes
- **BOURNERIAS M., 2001**, *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*, Ed. Masson, 483p.
- **CHINERY M., 1988**, *Insecte de France et d'Europe occidentale*, Editions Arthaud, 320p.
- **COMMISSION EUROPEENNE, 1997**, *Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne : version EUR 15*, 109p.
- **E.N.G.R.E.F., 1997**, *CORINE Biotope : Types d'habitats français*, 217 p.
- **FIERS V. ET AL., 1997**, *Statut de la faune de France métropolitaine : statut de protection, degrés de menace, statuts biologiques*, Collection Patrimoines naturels, volume 24, Paris, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225p.
- **FITTER R., FITTER A., BLAMEY M., 1997**, *Guide des fleurs sauvages*, Editions Delachaux et Niestlé, 352p.
- **FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1991**, *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*, Editions Delachaux et Niestlé, 256p.
- **GEOGRAM, 1996**, *Etude des tourbières alcalines de Champagne-Ardenne : impact de l'exploitation de la tourbe sur la diversité biologique et la restauration des tourbières*, 107p.
- **GROUPE REGIONAL ETUDE FAUNE FLORE ECOSYSTEMES, 1997**, *Répartition Régionale des espèces végétales protégées de Champagne-Ardenne*, DIREN Champagne-Ardenne, 2<sup>ème</sup> édition, 163 p.
- **GROUPE REGIONAL ETUDE FAUNE FLORE ECOSYSTEMES, 2002**, *Les pelouses calcaires de la Haute-Marne*, 121 p.
- **JULVE PHILIPPE, 1996**, *les pelouses sèches relictuelles en France*, Espaces Naturels de France, 102 p.
- **LAMBINON J. ET AL, 1992**, *Nouvelle Flore de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines*, 4<sup>ème</sup> édition. Editions du patrimoine du jardin botanique national de Belgique, 1092p.



- **LAURAIN M., THEVENIN S., 1995**, *Géologie, Géomorphologie et botanique de la vallée de l'Ardre*, Bull. Soc. Et. Sciences Nat. Reims, n°9, pp. 24-26
- **MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE, 2003**, *Cahier d'habitats Natura 2000*, Editions « la documentation française », Paris, 457 p.
- **ROTHMALER W., 1994**, *Exkursionsflora von Deutschland - Gefäßpflanzen : Atlasband*, Ed. Gustav Fisher, Stuttgart, 754 p.
- **THEVENIN S., 1986**, *Contribution à l'étude des groupements végétaux terrestres de la région de Reims (Marne)*, DEA Ecologie Générale, Université de Paris XI – centre d'Orsay, pp. 21-24
- **WORMS C., LAMBINON JACQUES, 1992**, *Un jonc annuel nouveau pour le territoire de la « Nouvelle flore » : Juncus sphaerocarpus Nees dans le département de la Marne (France)*, Dumortiera, n°52, Jardin botanique national de Belgique, pp. 1-3